

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les finances locales en Belgique, par M. F. Baudhuin. — Le rapport sur l'exploitation des chemins de fer belges. — Le rapport de l'Association cotonnière de Belgique. — Les fruits dans le commerce extérieur de la Belgique. — Un projet de loi sur les holding companies dans le Grand-Duché de Luxembourg. — Le cartel international des nitrates. — Les étapes de l'assainissement monétaire du Brésil. — Statistiques.

LES FINANCES LOCALES EN BELGIQUE.

par Fernand BAUDHUIN,

Professeur à l'Université de Louvain.

I.

La législation.

I. La question des finances communales et provinciales n'a pas tenté jusqu'ici la plume d'un grand nombre de publicistes, ni l'esprit de recherche de beaucoup d'économistes. La littérature qui s'y rapporte est étonnamment pauvre, et les sources avares. Pour l'avant-guerre, nous disposons d'ouvrages périmés depuis longtemps, traitant plutôt le point de vue administratif que le point de vue proprement économique ou financier; pour l'après-guerre, nous serions fort embarrassé de citer ne fût-ce qu'un article (1).

Et pourtant, le sujet n'est pas sans importance, surtout à l'heure présente. Quoiqu'elles n'aient supporté ni charges militaires ni celles des dettes onéreuses nées de la guerre (ceci à peu d'exceptions près), les communes ont actuellement de grandes exigences fiscales. Il n'est pas inutile de donner à ce sujet une vue d'ensemble, au moment où l'on s'apprête à remanier et à alléger notre système d'impôts. Nous allons essayer de le faire, non sans nous excuser d'avance des lacunes que présentera vraisemblablement notre étude.

(1) Voici tout ce que nous avons trouvé comme bibliographie:

RICHALD (LOUIS) — *Les finances communales de la Belgique*. Cet ouvrage, publié à Bruxelles, vraisemblablement en 1892, comporte 150 pages consacrées aux finances communales en général, et 480 pages traitant des finances de Bruxelles et des chefs-lieux de province.

WILQUET (C.). — *La loi communale*. Deuxième édition, Framerie, 1900. Cet ouvrage, bien fait, s'occupe surtout des questions administratives.

MARISSIAUX (L.). — *Histoire du régime financier des provinces belges depuis 1815*. Liège, 1900. Livre touffu, peu systématique, et de peu d'intérêt en ce qui nous occupe.

BOLLIE (J.). — *Traité des taxes communales*. Bru-

xelles, 1881. Etude bien présentée, mais qui date évidemment.

DUPONT (H.). — *Les impôts communaux en Belgique*. Liège, 1900. Cette vaste étude (750 pages) présente de l'intérêt; toutefois, elles concernent plutôt les questions d'ordre administratif.

On trouvera des indications sommaires mais intéressantes, dans l'étude que M. R.-J. Lemoine a publiée dans le « *Handbuch der Finanzwissenschaft* » (J. B. C. Mohr à Tubingen, 1928, article *Der Staatshaushalt und das Finanzsystem Belgiens*).

Comme autres sources, nous n'avons que la loi communale, la loi provinciale, les différentes lois fiscales et les arrêtés, quelques tableaux (demandant correction parfois) de l'*Annuaire statistique* et d'autres du Ministère de l'Intérieur.

Celle-ci, ajouterons-nous, s'attachera surtout à l'aspect économique et financier du problème, et ne s'arrêtera aux questions administratives qu'autant que cela sera nécessaire.

II. En principe, les communes et les provinces ont la liberté absolue de leur gestion financière, sous le contrôle de l'autorité supérieure. En matière d'imposition, par exemple, elles ne sont guère entravées que par les prescriptions ou les traditions que voici (et en outre, cela va de soi, par le respect de l'intérêt général).

Les provinces ne peuvent taxer les biens exemptés formellement des impositions d'État; les communes ne sont pas soumises à cette restriction, du reste peu importante, à moins qu'il n'y ait défense expresse d'imposer. Les provinces et les communes ne peuvent établir des impôts frappant les mêmes bases que les impôts cédulaires sur les revenus ou que la supertaxe; le montant des additionnels qu'elles peuvent percevoir en cette matière est strictement limité par la loi.

On admet aussi que les bases des droits d'enregistrement ne peuvent être atteintes par la province et la commune (1). D'autre part, la province et la commune ne peuvent établir des impositions qu'à raison des bien situés sur leur territoire. Cette règle trouvait son application avant la guerre dans le cas des communes qui avaient commencé à exiger un impôt global et progressif sur le revenu, dans le genre de la supertaxe; cet impôt n'était admis que s'il ne prenait en considération que les revenus originaires de la commune.

La loi a pris des précautions contre le rétablissement subreptice des octrois, et le gouvernement lui-même y a veillé jalousement. Les communes se sont vu barrer le chemin lorsqu'elles tentèrent d'établir des impositions rappelant l'octroi, ne fut-ce que de loin. On a invalidé le vote de taxes d'abattage ou de marché lorsqu'elles dépassaient la rémunération du service rendu. On a interdit en vertu du même principe de taxer les charbonnages à raison de tant par tonne extraite, etc. Sont prohibées également toutes les mesures fiscales qui tendraient à imposer le commerce du poisson.

Les budgets communaux sont établis par le conseil communal, mais doivent être soumis à l'approbation de la Députation Permanente (émanation du Conseil Provincial). Cependant l'établissement des centimes additionnels spéciaux doit être autorisé par Arrêté royal, contresigné par le ministre des Finances et de l'Intérieur. Les budgets provinciaux sont établis par le Conseil Provincial; ils sont soumis à l'approbation du Roi, représenté par le gouvernement.

III. Tel est le cadre administratif dans lequel se meuvent les finances communales et provinciales. Voyons maintenant comment, en fait, les choses se présentent, et tout d'abord en ce qui concerne les communes.

Les finances communales sont malaisées à étudier, notamment à cause des régies — électricité, eaux, etc.

(1) Voir Wiliquet, n° 357.

— dont les recettes et les dépenses viennent enfler le budget sans raison. On ne devrait y porter, au point de vue économique, que les soldes nets de ces exploitations. Il y a donc là un redressement d'écritures à opérer.

Avant d'examiner le problème de la fiscalité communale, nous parlerons de deux subventions que fournit l'État aux municipalités. La première se rattache à une institution heureusement disparue depuis plus près de trois quarts de siècle, et dont nous venons de dire un mot, l'octroi.

Sous l'ancien régime, notre pays possédait des octrois comme on en rencontrait partout. Pendant la domination française, un arrêté du 24 brumaire an V (1796) avait supprimé les octrois, mais la loi du 5 ventôse an VIII (1800) les rétablit pour subvenir aux charges de la bienfaisance. Pendant la période hollandaise, un arrêté permit même, en 1816, de taxer les marchandises produites à l'intérieur de la commune.

En Belgique, comme nous le montrerons plus loin, le nombre des communes à octrois n'était pas élevé lorsque se posa la question de leur abolition, mais on se rendait compte du tort que causait l'institution au pays tout entier. Aussi, dès 1847, le gouvernement belge songeait à en préparer la suppression. Mais il fallait trouver des compensations pour les communes tirant des ressources de l'octroi. On y parvint par la création du **Fonds Communal**, alimenté par une partie des recettes des postes, des droits d'entrée sur le café et de certaines accises.

Toutes les communes devaient participer au partage du **Fonds Communal**, mais les communes à octroi avaient la garantie de ne jamais toucher moins que ce qu'avait produit l'octroi en 1859. C'est dans ces conditions qu'en 1860 cette institution put disparaître; il y avait alors en Belgique 78 communes à octrois, avec 123.000 habitants en tout. Le reste du pays comptait 2.460 communes et 3.400.000 habitants.

En 1889 fut créé un second fonds des communes appelé « **Fonds spécial des communes** », destiné à augmenter les ressources locales. Il fut alimenté par un droit de licence sur les débits de boisson et un droit d'entrée sur le bétail et les viandes.

Les deux fonds, dont le mécanisme était extrêmement compliqué, furent unifiés en 1922; l'alimentation du nouveau **Fonds des Communes** et sa répartition furent remaniés. A l'heure présente, nous le montrerons plus loin, le Fonds des communes fournit un peu plus de 10 p. c. des recettes fiscales de nos municipalités; c'est en somme un subside du pouvoir central. Le **Fonds des Communes** est actuellement alimenté par une dotation fixe, prélevée sur les ressources générales de l'État; cette dotation, qui était au début de 100.630.000 francs, doit être augmentée chaque année de 2 1/2 millions. Pour 1929, elle est donc de 120.630.000 francs. Le **Fonds des Communes** reçoit, en outre, la part attribuée aux communes dans la taxe professionnelle retenue à la source, par les employeurs, sur les traitements, salaires et pensions; la loi de 1922 garantissait de ce côté un minimum de 17 millions, mais ce chiffre est

actuellement bien dépassé. Le budget pour 1929 prévoit 44 millions. Bref, en tout, le **Fonds des Communes** reçoit à présent 165 millions.

Une autre ressource importante de nos budgets communaux est le remboursement par l'Etat des dépenses d'enseignement primaire, supportées autrefois par les communes, en grande partie du moins. L'Etat accordait des subsides assez importants à l'enseignement primaire (22 millions en 1913), mais les municipalités devaient pourvoir au reste. La ville de Bruxelles, par exemple, a dépensé, en 1912, 2.100.000 francs pour l'enseignement primaire, et reçu moins de 450.000 francs comme subside de l'Etat et de la province (on a même compris bien malencontreusement dans ce poste des « recettes diverses »).

A présent, les charges de l'enseignement primaire sont devenues quasi insignifiantes pour les communes. Certaines ajoutent cependant un supplément au traitement attribué par l'Etat au personnel enseignant; cette dépense facultative ne s'élève pas très haut.

IV. Venons-en maintenant aux ressources fiscales proprement dites. Les communes reçoivent tout d'abord une part importante dans les impôts sur les revenus perçus par l'Etat. Cédant à une idéologie à qui l'après-guerre a fourni de nombreuses occasions d'application, on a voulu unifier la perception des impôts, la confier entièrement à l'Etat. Comme nous le montrerons plus tard, cette politique est grosse d'inconvénients. Au surplus, elle n'a pu être entièrement maintenue; les dépenses communales étaient considérables et les impôts sur les revenus rentraient fort mal au début. Il fallut autoriser tout d'abord les additionnels interdits par la loi primitive de 1919, puis des additionnels spéciaux et la taxe de voirie, pendant que les communes s'ingéniaient à trouver comme jadis la matière imposable délaissée par l'Etat.

Quoi qu'il en soit, à l'heure présente, leur part dans les impôts perçus par l'Etat est très élevée. Sur les 31 p. c. d'impôts normaux qui peuvent être demandés à la propriété bâtie (additionnels compris), l'Etat ne touche que 6 p. c., provinces et communes se partagent le reste. Cette participation fournit aux budgets ordinaires communaux quelque 25 p. c. de leurs recettes fiscales.

Nous venons de dire comment était alimenté le **Fonds des Communes** et quelle part des impôts d'Etat allait aux municipalités. Mais il reste à établir comment ces subventions sont réparties. En ce qui concerne l'impôt foncier, il est possible d'attribuer aux communes les recettes fournies par leur territoire, mais la plupart des autres impôts, il a fallu trouver autre chose.

Le **Fonds des Communes** est l'objet d'une répartition assez compliquée, quoique justifiable en principe:

Quatre dixièmes sont répartis au prorata du revenu cadastral **bâti**, et un dixième au prorata du revenu cadastral **non bâti**. Ceci avantage les grosses communes aux dépens des communes rurales, dont on juge les ressources mieux appropriées aux besoins.

Quatre dixièmes sont simplement répartis propor-

tionnellement à la population. Le dernier dixième l'est au prorata des dépenses d'enseignement professionnel et d'assistance publique; cette disposition est soumise à un calcul subsidiaire qui n'est pas de nature à rendre son jeu plus clair.

Ce système poursuit un but louable, surtout en ce qui concerne la répartition du dernier dixième; mais il y a le grave inconvénient de nécessiter de longs calculs. On remédie à cet inconvénient en versant aux communes au début du trimestre, à titre d'acompte, le quart de ce qu'elles ont touché pour l'exercice précédent. Mais le décompte final ne peut intervenir que tard, ce qui ne contribue pas à mettre de l'ordre dans les finances communales.

En ce qui concerne la répartition des impôts sur les revenus, la loi stipule simplement que le partage sera réglé par un arrêté royal. Nous renonçons à donner ici autre chose qu'une idée très générale de cette répartition.

La taxe mobilière sur les revenus d'actions est répartie, en ce qui concerne les communes, d'une façon compliquée (1). Il y a tout d'abord les communes qui appartiennent à une des 18 régions tracées par l'arrêté et celles qui n'appartiennent pas à pareille région; il y a ensuite les entreprises qui ont un siège d'exploitation unique, et celles qui en possèdent dans plusieurs communes.

Lorsque la commune ne fait pas partie d'une région (ce cas est plutôt exceptionnel), elle encaisse la totalité de la part qui est laissée aux communes par l'Etat; si non, elle n'en retient qu'un cinquième, et verse le reste à la « région » qui partagera ses recettes au prorata de la population entre toutes les communes qui la constituent. Est-ce clair? La part de taxe professionnelle revenant aux communes est attribuée à la commune où se trouve le siège d'exploitation; il en est de même pour la taxe mobilière sur le capital investi.

Quant à la part des provinces, elle est répartie pour moitié en proportion de leur population et pour moitié au prorata de leur intervention dans les pensions et de leurs subsides aux œuvres de l'enfance.

V. Mais il y a aussi les **additionnels**, dont nous avons parlé à maintes reprises. Ce sont des suppléments aux impôts d'Etat; on en exprime le montant en **pour cent** de l'impôt initial. Par un archaïsme administratif curieux, on appelle cela « centimes additionnels au principal ». Cent centimes additionnels équivalent donc au doublement de l'impôt.

Dans la plupart de ces cas où l'on pouvait songer aux additionnels, la loi a limité leur importance, ou parfois les a interdits. L'interdiction est complète pour l'impôt sur les automobiles, la supertaxe et la taxe mobilière sur les coupons de valeurs mobilières; dans certains cas, le maximum peut-être dépassé moyennant autorisation gouvernementale. Liberté est laissée pour l'an-

(1) A. R. 29 août 1926, modifié par l'A. R. du 29 novembre 1928.

cienne contribution personnelle imposant les domestiques, chevaux et voitures.

Les additionnels sont perçus en même temps que le principal de l'impôt; la répartition se fait par les soins des comptables de l'Etat, moyennant une déduction forfaitaire de 3 1/2 p. c. pour les frais de perception. Cependant certains additionnels, comme la taxe dite de voirie (10 p. c. du revenu cadastral pour les bâtiments et 5 p. c. pour les terres), qui s'ajoute à l'impôt fon-

cier, sont perçus directement par le receveur communal. Il en va de même pour les impôts sur les domestiques, chevaux et voitures, et pour les additionnels spéciaux à l'impôt sur les traitements et salaires.

Les additionnels interviennent pour 40 p. c. environ dans le total des recettes ordinaires de municipalités.

Voici comment peuvent se résumer les dispositions légales relatives aux parts des administrations locales dans les impôts d'Etat et aux additionnels.

Part des communes et des provinces et additionnels autorisés.

	PRINCIPAL			ADDITIONNELS (1)			
	Etat	Commun.	Provinc.	ORDINAIRES		EXTRAORDINAIRES	
				Commun.	Provinc.	Commun.	Provinc.
<i>Contribution foncière</i>	50 %	40 %	10 %	60 %	15 %	20 %	5 %
				en outre :			
				voirie 100			
				ou 50 %			
<i>Taxe mobilière sur les coupons</i>	70 %	20 %	10 %	—	—	—	—
<i>Id. sur le capital investi</i>	70 %	20 %	10 %	60 %	15 %	20 %	5 %
<i>Taxe professionnelle sur traitements et salaires</i>	70 %	20 %	10 %	25 %	—	25 %	—
<i>Taxe professionnelle sur autres revenus</i>	70 %	20 %	10 %	60 %	15 %	20 %	5 %
<i>Impôt sur le mobilier</i>	100 %	—	—	60 %	15 %	—	—
<i>Taxe sur les spectacles</i>	8/12	3/12	1/12	25 %	—	—	—
<i>Taxe sur les automobiles (2)</i>	55 %	30 %	15 %	—	—	—	—
<i>Supertaxe</i>	100 %	—	—	—	—	—	—
<i>Taxe sur les véhicules ordinaires</i>	100 %	—	—	liberté complète	—	—	—

(1) Aux additionnels provinciaux et communaux s'ajoutent des additionnels au profit de l'Etat, perçus comme acomptes sur la supertaxe: 10 p. c. sur l'impôt foncier, la taxe mobilière sur les coupons et le capital investi; 25 p. c. sur la taxe professionnelle pour les revenus n'excédent pas 16,666 francs.

2. En réalité, la répartition comporte 2/10^e aux communes et 1/10^e aux provinces, plus 3/20^e à partager entre les provinces et les communes au prorata des dépenses pour l'entretien des routes. Nous avons adopté une répartition forfaitaire.

VI. Malgré l'ampleur des recettes dont nous venons de parler, les communes doivent encore recourir aux impositions variées qu'elles pratiquaient jadis. Ces taxes diffèrent grandement d'une ville à l'autre, et nous ne pouvons songer qu'à donner une liste fort incomplète des matières considérées comme imposables dans nos communes.

Nous avons rencontré des taxes communales sur :

- les domestiques et servantes
- les balcons et loggias
- les chevaux et voitures
- les chiens
- le personnel occupé dans les entreprises
- les constructions et reconstructions
- les chambres garnies et les pensions
- les jeux
- les enseignes
- le colportage
- le stationnement des voitures et taxis

le placement des tables et chaises sur la voie publique

- les portes cochères, portes et grilles
 - la surface de chauffe des chaudières
 - les moteurs fixes
 - l'ouverture des établissements dangereux, insalubres et incommodes
 - les pompes à essence
 - les bals
 - les terrasses (de café)
 - les serveuses, chanteuses et danseuses
 - les débits de boissons pouvant rester ouverts après minuit
 - les maisons de tolérance
 - l'extraction de la houille (somme globale forfaitaire)
 - l'installation des colonnes horaires à réclames
 - les billards
 - les bicyclettes.
- Comme nous le montrerons, le rendement de ces me-

nus impôts n'est pas élevé; les impositions strictement communales représentent 25 p. c. environ des recettes totales d'impôt, mais cette proportion n'est atteinte que par l'intervention de la taxe de voirie; que l'on devrait ranger plutôt parmi les additionnels.

Les communes disposent enfin des revenus de leur domaine, qui en certains cas sont extrêmement importants. Anvers notamment, couvre les charges d'une partie de sa dette au moyen des revenus du port. Mais là il s'agit plutôt d'une espèce de régie; la ville possède cependant un domaine immobilier lucratif non négligeable.

De petites communes possèdent encore des terres ou des bois qu'elles louent ou qu'elles mettent à la disposition de leurs habitants. Nous parlerons plus tard par exemple, de la situation privilégiée de Cerfontaine. Dans l'ensemble cependant les revenus du domaine ne s'élève pas bien haut.

VII. Les **provinces** vivent principalement de leur part dans les impôts de l'État et des additionnels; elles y trouvent les trois-quarts environ de leurs ressources d'origine fiscale. Les autres impositions provinciales frappent les bicyclettes, les chiens, les débits de tabacs et de boissons, les permis de port d'armes. Ajoutons quelques autres taxes rencontrées dans nos budgets provinciaux; quelques-unes sont bizarres. Sont donc taxés ici ou là:

la surface de chauffe des chaudières
les charbonnages, taxe de répartition

le personnel occupé
les kynodromes
les oiseleurs
les appareils automatiques et les boîtes à jeux
les pianos mécaniques.

VIII. Disons maintenant un mot des dépenses communales et provinciales, en nous réservant d'y revenir plus tard.

Les **communes** ont tout d'abord à pourvoir au service — intérêt et amortissement — de leur dette. Elles ont ensuite des dépenses d'administration et de bienfaisance qui peuvent être très élevées. Elles supportent enfin des frais très considérables pour l'entretien de leur voirie, la propreté publique, etc.

Quant aux **provinces**, elles doivent pourvoir à l'entretien de certains bâtiments (cours, tribunaux, prisons) et à celui des routes provinciales; elles ont des charges de bienfaisance et d'instruction publique. Certaines comme le Hainaut, la Flandre orientale et le Brabant consacrent à l'enseignement — surtout professionnel — des sommes assez élevées.

Comment faut-il juger après ce premier coup d'œil, le cadre général de la fiscalité locale? Comme un ensemble passablement compliqué, et, semble-t-il, parfois inutilement compliqué; c'est l'aboutissement d'une série de changements intervenus au hasard des événements. Cette appréciation se confirmera quand nous aurons avancé davantage dans notre étude.

LE RAPPORT SUR L'EXPLOITATION

DES CHEMINS DE FER BELGES.

Au cours d'une récente chronique mensuelle du *Bulletin* (1), nous avons donné une courte analyse du rapport présenté à ses actionnaires par la Société Nationale des Chemins de fer belges.

Nous avons extrait de ce document toutes les indications ayant une portée économique générale et qui sont susceptibles d'intéresser la majorité des lecteurs.

Nous pouvons compléter cette analyse par des renseignements extraits du « Rapport sur l'exploitation » pendant l'exercice 1928, publié par la société. Nous ne suivrons pas l'ordre de présentation de ce volumineux document de 258 pages. Nous essayerons surtout de mettre en relief des indications que le premier rapport n'avait pas fournies encore et nous grouperons les faits de façon à faire ressortir les tendances de la politique intérieure et extérieure de la Société Nationale des Chemins de fer belges.

Il semble qu'en 1928, cette politique a été mise sous le signe de la rationalisation. La Société a concentré ses ateliers techniques, a introduit ou intensifié l'usage de machines pour la manutention du charbon, a procédé à de grandes économies sur les matières premières en modifiant le système des adjudications et des achats, en créant des installations de récupération des charbons, huiles, graisses, etc.

Elle a également procédé à une révision de son système de pensions et d'indemnités pour maladies, ce qui lui a permis par une surveillance plus étroite de procéder à une récupération de 145.000 journées de travail. La société a différé le recrutement de personnel nouveau, elle a accordé des avantages aux vieux ouvriers qui consentaient à partir avant l'âge de la retraite. Elle a abaissé celui-ci de 66 à 65 ans, mais la société ne nous cache pas que ces économies de personnel ont des limites et elle envisage déjà le moment où elle devra rajeunir ses cadres.

Ces réformes intéressent l'actionnaire, elles laissent indifférent le voyageur qui n'a pas à se préoccuper des conditions techniques dans lesquelles s'organise son voyage, mais bien des avantages de confort, de sécurité, de rapidité et d'exactitude qu'il attend du monopole des chemins de fer.

Nous avons déjà dit que la compagnie faisait en ce moment passer le souci des économies avant celui d'améliorer le confort des transports. C'est une consé-

quence de la guerre, comme bien d'autres restrictions ont été apportées à nos habitudes. Mais il semble que la Société des Chemins de fer, au cours de l'année 1928, a procédé à une réorganisation des services dont on peut attendre des améliorations qui seront sensibles aux voyageurs. La concurrence de l'automobile n'a d'ailleurs pas été étrangère à ces efforts de la Société. Cette dernière a créé de nombreux trains nouveaux et notamment ces trains rapides appelés « trains-blocs ». Alors qu'il n'en circulait autrefois qu'un entre Anvers et Bruxelles, il en existe maintenant 30 nouveaux reliant la capitale à Charleroi, Tournai, Liège, Gand, etc. De nouveaux trains internationaux ont été mis en service et la société a créé de nouveaux systèmes d'abonnements destinés à atténuer la concurrence de l'automobile.

Il faut tenir compte du fait que le réseau belge est un des plus difficiles à gérer qui soit et que l'introduction de nouveaux services ne se fait pas sans difficultés. Ainsi pour augmenter la vitesse maximum permise sur les voies, la société doit faire relever la courbe de ces dernières, en réfectionner le ballast, etc. Il en résulte sur les voies en réparation des retards dont le coefficient par rapport à la durée totale du voyage peut être assez sensible. La société rencontre également des difficultés dans l'uniformisation du système de signalisation.

Elle possède un matériel roulant assez vétuste. C'est ainsi que sur 3.820 locomotives, 563 ou 14,7 p. c. ont moins de 10 ans, 1.789 ou 46,5 p. c. ont de 10 à 20 ans, 1.239 ou 32,4 p. c. ont de 20 à 30 ans et 239 ou 6,04 p. c. ont plus de 30 ans. La plupart de ces dernières servent d'ailleurs aux manœuvres. 532 locomotives de types surannés, non comprises dans le total ci-dessus, seront définitivement déclassées. La société manque de locomotives puissantes pour les trains de voyageurs de la ligne du Luxembourg et pour les trains de marchandises sur les autres lignes.

D'ailleurs, sur le total de 3.754 locomotives, 2.278 sont en service journalier, 1.052 sont immobilisées pour de grandes ou de petites réparations et 424 locomotives constituent la réserve.

Malgré la rationalisation effectuée, les locomotives sont encore de 39 types différents contre 56 à fin 1927. Ne sont pas comprises dans ce chiffre, les 532 locomotives mitraille, qui sont de 14 types abandonnés.

Le matériel voitures et fourgons est assez suranné, ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous :

(1) Cfr. *Bulletin* n° 12, 25 juin 1929, p. 442.

	Voitures	Pour cent	Fourgons	Pour cent
De moins de 10 ans	595	6.5	519	34
De 10 à 20 ans	2.114	23.2	210	13.6
De 20 à 30 ans	3.560	39	517	33.9
De 30 à 40 ans	1.612	17.6	174	11.3
De plus de 40 ans	1.250	13.7	111	7.2
	9.131	100.0	1.531	100.0

La Société procède graduellement au remplacement du matériel désuet, transforme les voitures dont la disposition s'y prête, établit l'éclairage électrique dans les voitures. Enfin, ainsi qu'on le sait, les freins continus seront prochainement adaptés aux trains de marchandises.

Le matériel à marchandises comporte 116.492 unités d'une capacité moyenne de 16,35 tonnes et d'un tonnage total de 1.904.601 tonnes.

Suivant l'âge, l'effectif se répartit comme suit :

	Nombre	Pour cent
Moins de 10 ans	16.050	13.7
De 10 à 20 ans	45.650	39.2
De 20 à 30 ans	25.250	21.7
De 30 à 40 ans	17.650	15.2
De plus de 40 ans	11.892	10.2
	116.492	100.0

La Société reconnaît que le nombre de wagons ayant moins de 10 ans d'âge est très faible parce que après la guerre, le renouvellement du matériel fût arrêté pendant plusieurs années. La société acquerra des types de wagons standardisés, notamment les suivants :

Wagon à charbon de 25 T. à deux essieux, à caisse métallique, avec portes d'about et portes latérales ;

Wagon fermé de 20 T. de grande capacité, avec vasis-tas ;

Wagon plat de 20 T. à deux essieux ;

Wagon plat de 40 T. à boggies.

La Société possède 140 camions et 3 voitures automobiles. Le succès du camionnage à Bruxelles et à Anvers est considérable et, en 1928, ce trafic était en augmentation de 22 p. c. sur 1927. 27 nouveaux camions automobiles de trois tonnes ont été commandés à la Société anonyme Minerva Motors. Nous avons, d'ailleurs, relaté cette commande dans une de nos chroniques mensuelles.

La rationalisation des chemins de fer a fait étendre les installations électriques dans les gares. 891 gares et ateliers, contre 871 en 1927, sont actuellement pourvus de l'éclairage électrique.

Nous donnons ci-après quelques renseignements qui compléteront ce qui précède.

Nous avons signalé que la Société Nationale des Chemins de fer belges avait fait en 1928 des placements en rentes belges en dollars, dont le rendement est très élevé. Mais la société possède un important fonds de

roulement qui doit être placé de façon temporaire. Pour cela, la Société procède à des opérations d'escompte et à des placements en banque. Il est intéressant de constater que le taux moyen de placement des fonds est tombé en 1928 à 4,53, alors qu'il était de 4,62 p. c. en 1927. Il y a là évidemment une indication sur la diminution du loyer de l'argent en Belgique, indépendamment de toutes les circonstances spéciales qui ont pu influencer les opérations de placement de la société. Par contre, le rendement moyen des placements à l'étranger s'est élevé de 4,75 à 4,85 p. c. en 1928. On sait que l'année 1928, particulièrement à la fin, n'a pas été une année d'argent bon marché à l'étranger et que la place de New-York a connu des taux élevés pour les placements à court terme.

L'année 1928 a vu appliquer au personnel un ajustement des traitements. La Société s'exprime comme suit à ce sujet : « En tenant compte des indemnités diverses, les traitements et salaires ont un pouvoir d'achat au moins égal à celui de 1913 ; avant la guerre, un agent touchait en moyenne fr. 147,50 par mois, alors qu'en 1928 cette rémunération s'est élevée à 1,337 francs, le coefficient de majoration ressort à 9,1 », ce qui est évidemment en avance sur l'index.

La Société a, comme nous l'avons dit, remanié son statut des pensions. Elle a réorganisé son service médical en créant des dispensaires régionaux et en formant un cadre de médecins permanents, fonctionnaires de la société. 15 médecins, assimilés au point de vue de la carrière aux ingénieurs, ont été nommés ; la surveillance des malades et blessés a donné des résultats encourageants. La réduction des journées d'absences en 1928 comparativement à 1927 est de 145,000, correspondant à une dépense de 5.800.000 francs.

Nous avons déjà signalé qu'en Belgique la concurrence de l'automobile est plus faible que dans d'autres pays. En 1914, 7.600 automobiles et 9.615 camions à moteurs circulaient en Belgique ; en 1927, le nombre de voitures automobiles atteignait 63.700 et le nombre de camions 96.000 ; en 1928, on comptait 20.000 unités de plus.

La Société constate judicieusement qu'il serait vain de vouloir ramener aux chemins de fer, les personnes qui se déplacent dans leur propre voiture. Le chemin de fer doit se préoccuper exclusivement de transports en commun, par autobus et autocars.

La Société, appliquant ce principe, a organisé des

trains spéciaux, des abonnements d'un mois entre deux stations déterminées, a réduit le prix des abonnements de 8 et 15 jours, a créé des billets de « week end » avec réduction de 25 p. c., a accordé des réductions aux voyageurs en groupe.

Signalons, enfin, l'organisation de circuits automobiles de tourisme, en relation avec le chemin de fer. Mais l'ensemble de ces mesures n'a qu'une efficacité insuffisante et la société envisage, à l'exemple des autres sociétés de chemins de fer, sa participation aux transports par route, pour coordonner l'action du chemin de fer et de l'automobile.

Le transport des marchandises n'est réellement concurrencé qu'aux distances inférieures à 50 kilomètres. Voici ce qui dit à ce sujet la Société: « Cette concurrence est invincible lorsqu'il s'agit de marchandises que les grands magasins transportent dans leurs propres autos, mais elle peut être combattue lorsque le transport est assuré par des entrepreneurs.

» L'automobile présente les avantages suivants sur le chemin de fer:

» 1° Réduction des délais de transport;

» 2° Suppression des manutentions aux gares de départ et d'arrivée;

» 3° Participation moindre aux frais fixes qui rendent les expéditions par chemin de fer à courte distance assez onéreuse. »

La société a pris différentes mesures pour l'acheminement des envois de fils et tissus du Courtrais vers Anvers, l'accélération des transports de fruits d'Anvers vers Bruxelles et Gand, le transport des légumes de la région bruxelloise vers Anvers.

En services internationaux, la société a pris les mesures suivantes:

« Le 1^{er} mars a été mis en vigueur le tarif exceptionnel n° 321 applicable aux minerais d'origine luxembourgeoise, expédiés, par quantité de 180 tonnes au moins, à exporter par les ports d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles et de Gand.

» Le tarif direct belgo-allemand a été étendu, au cours de l'année écoulée, à un certain nombre de marchandises et de relations. En outre, des tarifs exceptionnels ont été consentis, notamment dans le but de maintenir à la voie ferrée un trafic de 10.000 tonnes par an de sulfate de baryte en pierres de Meggen (Allemagne) à Louvain (Bassin).

» Ont également été mis en application, deux tarifs exceptionnels entre Ruhleben et Cologne-Mülheim (gares allemandes) d'une part, Momignies, d'autre part, en faveur des transports de câbles électriques par chargements complets à destination de diverses gares de la ligne Paris-Bordeaux.

» Deux tarifs exceptionnels sarrois-belges étaient précédemment applicables aux produits métallurgiques destinés à l'exportation maritime par les ports d'Anvers et de Gand. Il a été admis, en 1928, des réductions de prix pour des expéditions de 300 et 600 tonnes; en outre, ces tarifs ont été étendus à tous les ports de mer belges.

» Le 1^{er} août 1928 fut mis en vigueur le tarif exceptionnel 332 applicable aux bois de mines importés par les ports belges et réexportés par tous les points frontières belges.

» Le 21 décembre 1928, le tarif spécial n° 324 a été adopté; il est applicable, à partir du 1^{er} janvier 1929, aux envois de charbon de terre exportés via Athus, Lamorteau ou Sterpenich par trains complets en provenance des ports de mer ou des charbonnages belges.

» Un nouveau tarif pour le transport direct des denrées alimentaires par wagons complets de l'Italie vers certains ports de mer belges, à destination définitive de l'Angleterre, a été mis en vigueur.

» Le tarif spécial n° 323 applicable aux envois de pierres de Dinas (briques réfractaires) et de mortier réfractaire de Horni-Briza (Tchécoslovaquie) à Zeebrugge via Furth I. W. et Montzen-Frontière, mis en vigueur, nous assurera un trafic nouveau de l'ordre de 3.000 tonnes.»

Le retard apporté pendant la guerre au renouvellement des voies ne peut être rattrapé qu'assez lentement. La moyenne de renouvellement doit s'élever à environ 300 kilomètres par an. Actuellement, la société renouvelle ses voies à raison de 325 kilomètres par an en moyenne. Pendant plusieurs années encore, il sera indispensable de dépasser la normale de 300 kilomètres. Mais l'exploitation est fortement entravée par les travaux de renouvellement et la main-d'œuvre est difficile à recruter, ce qui ralentit le rythme des travaux.

Nous donnons ci-dessous la liste des réformes opérées dans les achats et le contrôle des approvisionnements qui marquent une tendance nette à la rationalisation:

« 1° Le service du Matériel conclut actuellement des marchés annuels avec livraisons directes aux grands services consommateurs sur commandes périodiques introduites par ceux-ci, au fur et à mesure des besoins. Ce système nouveau permet d'obtenir, grâce à l'importance des marchés annuels, des prix plus avantageux; les commandes étant réglées par les consommations, les surabondances sont supprimées; enfin, la fourniture directe aux services consommateurs réduit au minimum les transports et les manutentions.

» Malgré la diminution de la valeur générale des stocks, le nombre d'articles manquants est en régression continue grâce à la nouvelle organisation des achats;

» 2° Les achats de bois de sapin, par adjudication publique, ont été définitivement abandonnés au service du Matériel et remplacés par des acquisitions directes, au fur et à mesure des besoins, dans les stocks des importateurs.

» En 1928, il a été acquis par la procédure nouvelle 24.164 m³ au prix moyen de fr. 633,28, alors que le prix payé à la dernière adjudication de 1927 était de 950 francs;

» 3° Pour remplacer certains bois de prix élevé (chêne, jarrah, teck, acajou), la Société a acheté, à des prix moindres, d'autres essences exotiques d'une qualité équivalente; elles proviennent, en général, du Congo. Elles sont achetées, en poutres équarries, au

prix de 1.200 fr. le m³; après débitage par nos soins, le prix de revient du m³ est de l'ordre de 1.850 francs au lieu de 2.300 à 3.300 francs pour les anciennes espèces.

» Les mesures suivantes ont été prises pour réduire les dépenses occasionnées par les consommations d'huiles diverses :

» a) Substitution de l'huile minérale de graissage à l'huile mazout pour le graissage des voitures ;

» b) Réduction de 25 à 10 p. c. de la proportion d'huile de colza employée pour le graissage des wagons ; l'huile de colza coûte environ sept fois plus cher que l'huile minérale ;

» c) Substitution du gaz oil au pétrole pour tous les usages où le pétrole lampant n'est pas indispensable ; le prix du gaz oil est la moitié de celui du pétrole ;

» d) Contrôle sévère des consommations et des récupérations. Les résultats sont indiqués au tableau ci-après :

	1927	1928
	Francs	Francs
Dépense en pétrole et gaz oil	7.348.121	4.639.252
Dépense en huile de colza non épurée	2.232.813	943.554
Dépense en huile spéciale pour éclairage	2.440.688	1.884.563
Dépense en huile minérale	2.935.224	2.369.901
Totaux	14.956.846	9.837.270

» La Société s'est préoccupée également de surveiller, lors des opérations de réparation ou de graissage des

véhicules, la récupération de l'huile des boîtes ; l'huile ainsi recueillie est décantée ou régénérée et réutilisée en mélange avec de l'huile vierge.

» Le contrôle de la récupération des déchets de coton usagés a amené à l'usine de nettoyage et de régénération de Schaerbeek des envois tellement importants que sa capacité de production est devenue insuffisante pour traiter tout le déchet expédié ; l'usine travaille cependant chaque jour pendant 24 heures.

» La consommation de déchet neuf a diminué.

	Ordinaire	Neuf
Consommation totale de 1927	483.463 kg.	56.615 kg.
Consommation totale de 1928	379.133 kg.	53.866 kg.

» Le contrôle de l'utilisation des matières a été progressivement étendu :

» 1° Aux approvisionnements susceptibles de donner des déchets au découpage : linoléum, verres à vitres, etc. ;

» 2° Aux métaux de valeur, cuivre, étain, métal blanc, dans le but de rechercher si la réintégration des anciennes pièces et des riblonds correspond bien aux quantités de matières neuves mises en œuvre ;

» 3° Aux approvisionnements sujets à convoitise : éponges, peaux de chamois, etc.

» Les résultats déjà acquis sont encourageants. »

Nous donnons ci-dessous, à titre de contribution à l'histoire des prix, ceux payés à la tonne de charbon par la Société des Chemins de fer :

	1927				1928			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Braisettes grasses belges	—	—	—	—	170,—	—	—	—
Braisettes étrangères	—	—	—	—	—	128,95	123,50	124,— 125,20
Menus 0/70 belges :								
Gras	175,—	155,—	147,50	142,50	135,—	135,—	135,—	135,—
1/2 gras	175,—	155,—	147,50	142,50	135,—	135,—	135,—	135,—
1/4 gras	172,—	152,—	144,50	139,50	132,—	132,—	132,—	132,—
Maigre	170,—	150,—	142,50	137,50	130,—	130,—	130,—	130,—
Menus 0/30 :								
Gras belges	169,—	149,—	140,—	135,—	127,50	127,50	127,50	127,50
Gras étrangers	—	—	—	119,75	116,50	114,80	115,—	116,70
1/2 gras belges	169,—	149,—	140,—	135,—	127,50	127,50	127,50	127,50
1/2 gras étrangers	—	—	—	129,50	—	—	—	—
1/4 gras belges	166,—	146,—	137,—	132,—	124,50	124,50	124,50	124,50
Maigres belges	164,—	144,—	135,—	130,—	122,50	122,50	122,50	122,50
Menus 0/10 belges	—	—	—	—	120,—	125,—	125,—	—
Briquettes belges	360,—	195,—	177,50	172,50	160,—	157,50	162,50	162,50
Briquettes étrangères	345,—	—	—	—	—	—	—	—
Criblés belges	234,—	—	—	—	157,50	155,—	157,50	157,50
Criblés étrangers	—	175,90	149,—	146,—	135,75	132,75	129,71	128,70
Tout-venant belges	—	—	134,—	—	142,—	—	—	—
Tout-venant étrangers	—	—	—	126,60	120,90	112,35	118,60	118,50

Ces prix ont porté sur 2.224.000 tonnes, dont 1 million 990.000 tonnes achetées en Belgique et 234.000 T. achetées à l'étranger, par voie d'appel à la concurrence, soit environ 10 p. c. du total. Ces derniers achats visent

surtout des qualités peu abondantes en Belgique et que l'étranger livre à des conditions favorables. Le tableau suivant donne le détail de ces achats :

NATURE DES CHARBONS	Par contrat avec la Fédération des Associations charbonnières de Belgique	A l'étranger par voie d'appel à la concurrence	TOTAL
		(En tonnes)	
Menus	1.619.000	60.000	1.679.000
Briquettes	295.000	—	295.000
Criblés	60.000	95.000	155.000
Tout-venant gras	10.000	50.000	60.000
Braissettes grasses	6.000	29.000	35.000
Total 1928 ...	1.990.000	234.000	2.224.000
Total 1927 ...	2.240.000	228.700	2.468.700

On se plaint souvent du fait que la statistique de la Société Nationale des Chemins de fer belges donnait sur la nature des marchandises transportées des renseignements incomplets.

Les catégories essentielles, considérées généralement comme les plus importantes, sont les combustibles, les produits métallurgiques et les minerais.

La Société des Chemins de fer a introduit dans ses services de nouvelles machines à statistique permettant une analyse plus détaillée du trafic. Ces renseignements ont une grande importance, qui dépasse l'intérêt qu'une société peut avoir à étudier la répartition de son trafic et le rendement unitaire.

En fait, la connaissance de la nature de la marchandise permet d'obtenir sur le développement de la production des renseignements qui, tout insuffisants qu'ils soient, complètent une lacune. La comparaison du transport des produits pendant un certain nombre d'années permet de se rendre compte de l'orientation de la production du pays, principalement en ce qui concerne les produits pour lesquels il n'existe aucune statistique officielle, tels que les matériaux de construction, les produits des carrières, les textiles, les produits chimiques, etc.

Le tableau ci-dessous constitue le point de départ de cette nouvelle documentation :

NATURE DE LA MARCHANDISE	Tonnes	Tonnes-kilomètres	Recette par tonne-kilom.
Produits agricoles, etc.	3.500.349	190.976.819	0,51
Combustibles	9.194.965	567.176.290	0,26
Minerais	367.725	32.080.736	0,20
Produits métallurgiques	2.397.964	204.294.561	0,31
Matériaux de construction	2.690.234	193.807.847	0,38
Produits de carrières	4.081.287	232.650.232	0,22
Textiles	313.332	24.400.062	0,68
Produits chimiques	845.883	65.331.555	0,38
Graisses et huiles	306.871	20.568.654	0,52
Divers	2.921.339	202.089.745	0,39
TOTAUX	26.619.949	1.733.376.501	0,33

Cette analyse du rapport met en relief autant l'intéressant effort de rationalisation poursuivi par la Société des Chemins de fer que les insuffisances assez nombreuses auxquelles il lui appartiendra de remédier au cours des années à venir. Si l'on juge d'après ce que la Société a fait pendant ses deux premiers exercices, il semble qu'on peut lui faire confiance.

L'exploitation d'un réseau tel que le nôtre sera toujours beaucoup plus difficile que celui d'un pays où la population est peu dense. Le nombre des arrêts ralentit considérablement la vitesse commerciale, l'enchèvement des horaires expose les trains à de nombreux retards.

Ces difficultés n'iront pas s'améliorant, au contraire,

la décentralisation urbaine, la création dans la banlieue de cités-jardins, la propagation de l'idéal anglo-saxon de la séparation nette entre le milieu des affaires et le milieu familial augmenteront les exigences des voyageurs quant à l'organisation de services réguliers et rapides entre les lieux de travail et de résidence. L'amélioration des conditions d'existence qui a été constatée en Belgique depuis la guerre encourage la

création d'habitations dans des lieux calmes, loin des centres d'affaires. Il y a là un gros problème soumis à la Société Nationale des Chemins de fer belges qui a le choix entre les moyens de réalisation. Mais ces derniers doivent tenir compte des nécessités budgétaires, de la concurrence entre le charbon, l'électricité et l'essence.

LE RAPPORT DE L'ASSOCIATION COTONNIERE

DE BELGIQUE.

La société coopérative « Association Cotonnière de Belgique » vient de publier son rapport sur l'exercice 1928-1929. On sait quelle est l'importance de cet organisme dans l'industrie textile belge. C'est pourquoi nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt les extraits suivants de ce rapport :

« Lorsqu'on consulte les statistiques, on est frappé du développement de l'industrie cotonnière belge, depuis la guerre.

» Le nombre de broches qui était de 1.518.134 en 1914 passe à 2.111.837 en 1928 et la production des filatures, cardes fileuses non comprises, qui était d'environ 45.000.000 kilos de filés de coton en 1913 dépasse 74.000.000 kilos en 1928. Ces chiffres font ressortir une production d'environ 3 kilos par broche en 1913 et de 3 1/2 kilos en 1928. Cette augmentation de la production par broche, malgré la loi des huit heures, résulte principalement du travail à double équipe organisé dans diverses filatures créées depuis la guerre.

» Nous ne nous arrêterons pas aux causes du développement de notre industrie. Dans des rapports antérieurs nous avons fait remarquer qu'il faut les rechercher surtout dans la dévalorisation du franc et dans les bouleversements économiques engendrés par la guerre.

» Nous voudrions dans notre rapport de cette année retenir votre attention sur les conséquences du développement de notre outillage à la suite de conditions économiques anormales.

» Déjà avant la guerre, l'industrie cotonnière belge était tributaire de l'exportation. Il fallait que, sous forme de fils ou de tissus, une notable partie de notre production parte pour l'étranger. Aujourd'hui nous devons vendre une production bien plus importante que jadis et notre dépendance de l'exportation s'affirme chaque jour davantage.

» Cependant, d'après les statistiques officielles, les exportations de la Belgique en fils de coton écrus et blanchis ont diminué d'environ 25 p. c. depuis 1925.

» L'Allemagne avait été un de nos principaux clients durant les premières années suivant la guerre. Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France l'avait privée de 2.000.000 broches ; elle les a aujourd'hui

reconstituées. La France qui dispose de filatures suffisantes pour alimenter ses tissages en période normale, a connu au moment de la dévalorisation du franc une telle demande, qu'elle devait se fournir de filés de coton à l'étranger. Nous y avons momentanément trouvé un débouché, mais depuis deux ans nous avons dû renoncer à toute possibilité d'affaires sur le marché français. Le marasme de l'industrie cotonnière en Grande-Bretagne est suffisamment connu ; en Hollande les pays concurrents consentent les plus lourds sacrifices pour s'assurer des ordres.

« De quelque côté qu'elle se tourne pour exporter, la filature belge se heurte à des difficultés croissantes. Pour qu'elle n'ait pas été obligée de chômer, il a fallu que le tissage belge consomme les filés produits en Belgique en quantités de plus en plus importantes, ce qui suppose le développement des exportations de tissus.

» Les statistiques renseignent que la Belgique a exporté :

31.456.000 kilos de tissus de coton en 1925
35.100.000 " " " " 1926
38.586.000 " " " " 1927
43.672.000 " " " " 1928

» Il résulte de ces statistiques que la Belgique exporte en moyenne par jour ouvrable près de 150.000 kilos de tissus.

» Nous annexons au présent rapport un tableau indiquant les quantités approximatives produites, consommées dans le pays et exportées durant les années 1925 à 1928.

» Le tissage du coton s'est donc développé en Belgique parallèlement à la filature. En outre, à raison de la cherté du lin, des métiers qui travaillaient cette matière, tissent actuellement le coton.

» On ne pourrait toutefois en conclure que le tissage belge traverse une ère de prospérité. La consommation de tissus dans le pays n'a pas augmenté aussi rapidement que la production. C'est à l'exportation qu'il faut vendre des quantités plus importantes et le fabricant sait les sacrifices qu'il faut consentir pour enlever les ordres que la concurrence étrangère lui dispute.

**Evaluation de la production, des importations, des exportations et de la consommation de l'industrie
cotonnière de la Belgique.**

	1925 En tonnes	1926 En tonnes	1927 En tonnes	1928 En tonnes
Evaluation de la production des filatures belges, y compris les filatures de cardes fileuses	59.500	63.200	69.100	78.300
Importations de fils de coton	3.236	3.570	4.909	3.945
Exportations de fils de coton	62.736	66.730	74.009	82.245
Fils de coton fournis au tissage belge	11.526	9.163	7.739	8.642
Exportations de tissus de coton y compris les articles confectionnés	51.210	57.607	66.270	73.603
Tissus de coton fabriqués et consommés en Belgique	31.419	35.220	38.719	43.945
Tissus de coton importés	19.791	22.387	27.551	29.658
Tissus de coton importés	3.705	3.550	3.816	3.350
Consommation de la Belgique en tissus de coton	23.496	25.937	31.367	33.008

» Nous avons tenu compte, pour établir les statistiques des importations et exportations de tissus, des chiffres renseignés dans le bulletin du Commerce Spécial sous la rubrique « coton ». Les tissus mixtes dans

lesquels le coton domine figurent donc pour leur poids intégral; par contre il n'a pas été tenu compte des tissus mixtes composés principalement d'autres matières textiles ».

**LES FRUITS DANS LE COMMERCE EXTERIEUR
DE LA BELGIQUE.**

Nous donnons, ci-dessous, une analyse d'un article de M. Daniel J. Moriarty, publié dans les « Commerce Reports » du 3 juin 1929. Notre dessein est multiple: Tout d'abord, l'article considéré constitue une excellente documentation et sera suivi avec intérêt par le nombre croissant de ceux qui s'intéressent à l'agriculture belge.

Ensuite, il sera facile de voir que le Département du Commerce des Etats-Unis poursuit des études systématiques des débouchés offerts aux produits américains et qu'il n'est point de marché qu'il croit inutile de signaler aux exportateurs. De même, les fréquents emprunts que nous faisons aux « Commerce Reports » pour des questions relatives à la Belgique, montrent combien le milieu économique belge intéresse les Etats-Unis, dans le sens plein du mot. On remarquera au cours de l'exposé qui va suivre le souci de la précision technique, caractérisé par l'analyse des variétés de fruits cultivés, et par la remarque que les produits belges ne sont pas répartis en types et qualités uniformes. On ne sous-estimera pas l'utilité que présente le jugement porté par l'étranger sur nos méthodes et les résultats atteints. Ce jugement peut comporter des erreurs, par méconnaissance de certains facteurs, mais il établit certainement notre degré de réussite.

Enfin, la progression des importations de bananes et oranges, le développement des achats de fruits de qualité confirme les observations de M. le professeur Baudhuin, publiées ici même (1). L'accroissement des importations de cacao, oranges, citrons, bananes, amandes et noisettes traduit nettement l'amélioration des conditions de vie en Belgique et l'accroissement du revenu national.

Une remarque s'impose encore: la Belgique exporte des fruits indigènes de seconde qualité, du tout-venant; avec des vergers nombreux, occupant un rang élevé dans la production fruitière, elle demande au Canada et aux Etats-Unis, les fruits de choix. Cette indication est à retenir et il semble bien qu'il serait possible de faire pour les fruits ce que les organisations coopératives font pour la sélection et le « grading » des œufs, des légumes et des chevaux.

* * *

En 1928, les exportations belges de fruits frais ont atteint 136,584,000 fr. et les importations 130,644,000 fr.,

(1) Cfr. *Bulletin* n. 6, vol. I, 1928, page 213 et suiv.

laissant donc une balance favorable. Les raisins constituent le poste principal, avec une valeur de 69,300,000 francs. Viennent ensuite les poires, les pommes, les cerises, les abricots (pêches et brugnons) et les fraises. Les citrons et oranges forment le principal article d'importation (58,392,000 fr.). Viennent ensuite les bananes, les pommes et les raisins.

Importations	Valeur	Exportations	Valeur
Citrons et oranges	58.392.000	Raisins	69.300.000
Bananes	54.792.000	Poires	34.992.000
Pommes	12.960.000	Pommes	18.432.000
Raisins	2.304.000	Cerises	10.584.000
Fraises	576.000	Abricots	1.944.000
Cerises	432.000	Fraises	1.008.000
Abricots	432.000	Melons	252.000
Ananas	288.000	Bananes	72.000
Melons	252.000		
Poires	216.900		
Total fr.	130.644.000	Total fr.	136.584.000

Les principales régions productrices sont le pays de Liège et le Hainaut, puis le Namurois. Au cours des dernières années, des plantations importantes de vergers ont été effectuées dans les environs d'Anvers. Des statistiques complètes de la production fruitière belge ne sont malheureusement pas disponibles.

Les vergers d'une grande superficie, tels qu'on les comprend en Amérique du Nord, n'existent naturellement pas en Belgique et la plus forte partie de la récolte est fournie par de petits producteurs. Les variétés de pommes les plus répandues sont la « Belle-fleur de France » et la « Grise de Brabant »; dans les nouveaux vergers, on a planté un assortiment de variétés anglaises et américaines, particulièrement la « Court-pendu plate », les différentes variétés de « Reinettes » et la « Transparente de Croncel ». Quelques variétés à cidre sont cultivées pour l'exportation en Allemagne.

« Deux ou trois variétés belges de pommes seulement

sont considérées comme étant de première qualité; les variétés hâtives murissant au début d'août ont une pulpe excellente et un parfum délicieux, mais ne se conservent que quelques semaines, tandis que les variétés mûrissant en octobre se conservent bien, mais sont de qualité inférieure. » La production belge de pommes est estimée à 2.500.000 boîtes de 44 livres, dont 1 million sont exportées, surtout en Allemagne, dans le Royaume-Uni et aux Pays-Bas, où elles servent surtout à la fabrication des confitures et marmelades.

Les poires cultivées partout en Belgique le sont surtout dans le pays de Herve, où les variétés peuplant les anciens vergers sont « Poire des Malades », « Poire de France » et « Saint-Remy », cette dernière variété étant considérée comme excellente par l'auteur américain.

Parmi les autres variétés, on peut citer « Guillaume Bon Chrétien », « Passe Crassane » et « Calébasse à la Reine », qui fournissent les fruits exportés en Angleterre.

Les cerises — surtout les Bigarreaux blancs et noirs — sont cultivées surtout à Visé, dans le Namurois et le Brabant. Namur est renommé pour ses prunes et ses Reine Claude. Les groseilles rouges, les cassis et les groseilles à maquereau sont cultivées, les premières autour de Bruxelles et d'Anvers, les secondes dans la région de Gand.

C'est dans le Brabant, à Hoeylaert, Overysse et La Hulpe, que la culture du raisin en serres s'est établie. Elle vise à produire le raisin de table (variétés: « Royal Albert », « Colman », « Frankenthal », « Moranet », « Gros Maroc » et « Muscat d'Alexandrie »). Le gros de la production est fourni par les variétés « Royal Albert », « Colman » et « Frankenthal », dont les fruits sont d'excellente qualité.

Les raisins belges ne sont pas classés par types standards, les prix sont fixés d'après la grandeur et l'apparence des grappes.

En cinq ans, les importations de bananes n'ont cessé de croître; elles sont passées de 252.000 régimes en 1924 à 540.000 en 1928.

	1927		1928	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Exportations :				
Raisins	110.000	Fr. 40.860.000	136.000	Fr. 69.300.000
Poires	2.000.000	38.080.000	1.270.000	34.992.000
Pommes	1.404.000	25.560.000	786.000	18.360.000
Cerises	5.455.000	6.840.000	6.315.000	10.800.000
Importations :				
Citrons et oranges	846.000	39.600.000	1.147.000	58.320.000
Bananes	462.000	39.600.000	540.000	54.720.000
Pommes	393.000	9.360.000	298.000	12.960.000
Raisins	28.000	1.980.000	23.000	2.340.000

Le Royaume-Uni est le principal marché extérieur pour les raisins belges (il en absorbe 85 p. c.) et les cerises du même pays. L'Allemagne achète également de grandes quantités de raisins, tandis que les Pays-Bas constituent un bon débouché pour les cerises. La plupart des raisins belges exportés sont des produits de luxe de tout premier choix, d'une valeur moyenne à l'exportation de 30 cents la lb. Il s'en exporte même aux Etats-Unis.

La Belgique est un des principaux producteurs européens de poires. 60 p. c. de ses exportations vont en Angleterre, où elles représentent 35 p. c. des importations de poires. L'Allemagne et les Pays-Bas absorbent 25 et 15 p. c. des poires exportées de Belgique, qui constitue leur principal fournisseur.

La Belgique est également un des premiers producteurs européens de pommes. L'Allemagne absorbe 60 p. c. des exportations belges de pommes, le Royaume-Uni et les Pays-Bas 15 p. c. chacun. Ici encore, c'est la Belgique qui est le principal fournisseur de ces pays. « La plupart des pommes belges exportées servent à la fabrication de la confiture, de la marmelade et du cidre. Elles ne sont pas considérées comme des fruits de table de choix. »

Les oranges et citrons importés sont fournis par l'Espagne (80 p. c.), l'Italie (13 p. c.) et la France (5 p. c.). La plupart des fruits importés d'Espagne sont des oranges, l'Italie fournissant les citrons et la France des oranges également.

La Jamaïque contribue pour 60 p. c. aux importations

belges de bananes. Le reste est fourni par les Indes occidentales néerlandaises et par la réexportation des Pays-Bas.

De 1924 à 1928, la Belgique a importé de France, et également, mais en moindre quantité, des Etats-Unis et Pays-Bas, 300.000 caisses de pommes, « la production indigène ne correspondant pas à la demande de fruits de qualité ».

Jusqu'en 1926, les pommes des Etats-Unis ne jouaient qu'un rôle accessoire dans le commerce des fruits en Belgique. En 1928, les Etats-Unis ont pu arriver à livrer 40 p. c. des pommes importées dans le pays.

La Belgique exporté ses abricots en Allemagne et au Royaume-Uni, ses fraises en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, ses melons (en assez faible quantité) en Allemagne et dans le Royaume-Uni.

Elle importe fraises, melons, cerises et abricots de France. Les ananas frais sont réexportés du Royaume-Uni. Les importations de poires sont en provenance de la France et des Pays-Bas.

La plupart des importations et exportations de fruits se font par Anvers, qui est également un important centre de transit pour les fruits des autres pays. Plusieurs hangars des docks servent à la manutention des fruits frais et une criée a été organisée dans l'un d'eux. Elle groupe des acheteurs de la Belgique, des Pays-Bas, de la Ruhr et du Luxembourg. Les fruits sont vendus à la criée, droit d'entrée compris dans le prix de vente, mais les acheteurs étrangers bénéficient d'un dégrèvement de ces droits.

UN PROJET DE LOI SUR LES HOLDING COMPANIES DANS LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

On trouvera, ci-dessous, le texte du projet de loi sur les holding companies tel qu'il a été rédigé par le Conseil d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. C'est sous cette forme qu'il sera soumis à la Chambre des Députés.

Projet de loi.

« Article unique. — Sera considérée comme société holding, toute société luxembourgeoise qui a pour objet exclusif la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations, de manière qu'elle n'ait pas d'activité industrielle propre et qu'elle ne tiennent pas un établissement commercial ouvert au public. Le portefeuille des sociétés holding peut comprendre des fonds publics luxembourgeois ou étrangers.

» La société holding sera exempte de l'impôt sur le revenu, de la surtaxe, de l'impôt complémentaire et de l'impôt sur le coupon, sans avoir droit à la restitution de l'impôt sur le coupon perçu à charge des obligations

indigènes qu'elle tient en portefeuille; elle est également exonérée des centimes additionnels des communes.

» Si, à une date postérieure à l'acte de constitution d'une société holding, l'administration de l'enregistrement constate, en vérifiant les livres sans déplacement, que la société ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions fixées par l'alinéa 1^{er} qui précède, les dispositions de la présente loi cesseront d'y être applicables à partir du jour de la non-observation des conditions établies par l'alinéa 1^{er}. Il sera perçu une amende fiscale de deux francs par mille francs sur le montant intégral du capital social. Tout refus de communiquer les livres sera puni d'une amende de 25 centimes par mille francs du même capital. »

La *Revue* de la Société Luxembourgeoise de Reports et de Dépôts fait suivre ce texte des dispositions fiscales actuellement en vigueur et dont exemption totale ou partielle sera conférée aux sociétés holding

« D'après la législation fiscale actuelle à laquelle sont soumises les sociétés d'exploitation, les différents impôts ci-dessus se présentent comme suit:

» 1. L'impôt général sur le revenu est de :

1/2 %	pour la tranche de revenu de	0 à	4.000 francs
1 %	»	4.001 à	12.000 »
2 %	»	12.001 à	20.000 »
3 %	»	20.001 à	35.000 »
4 %	»	35.001 à	60.000 »
5 %	»	60.001 à	100.000 »
5,5 %	»	100.001 à	150.000 »
6 %	»	150.001 à	200.000 »
6,5 %	»	200.001 à	300.000 »
7 %	»	300.001 à	400.000 »
7,5 %	»	400.001 à	500.000 »
8 %	»	500.001 à	600.000 »
8,5 %	»	600.001 à	700.000 »
9 %	»	excédant	700.000 »

» 2. La surtaxe sur les revenus, qui est perçue sous forme d'additionnels aux taux de l'impôt général sur le revenu correspondant au revenu global, est aujourd'hui de 60 p. c. des taux de l'impôt sur le revenu.

» 3. L'impôt complémentaire est de 0,50 p. m. et frappe la valeur en capital des actions ou parts des sociétés anonymes.

» 4. L'impôt du coupon sur les obligations émises est de 3,5 p. c. du coupon annuel si les titres rapportent 4 p. c. ou moins, et de 4 p. c. du coupon annuel si les titres rapportent plus de 4 p. c.

» 5. Les centimes additionnels des communes varient selon les communes. Dans la commune de Luxembourg, ces centimes additionnels sont de 130 p. c. du montant total des impôts payés à titre d'impôt général sur le revenu et d'impôt complémentaire.

» La société holding sera assujettie aux impôts suivants :

» 1. Les actes de formation et de prorogation de la société, de même que les actes portant augmentation du capital social seront soumis au droit proportionnel établi par les articles 40 et 41 de la loi du 23 décembre 1913, mais au taux de 32 centimes par 100 francs seulement.

» Pour les sociétés d'exploitation, le droit proportionnel dont il est question ci-dessus est de 50 centimes par 100 francs.

» 2. Le droit d'abonnement annuel est obligatoire à charge des titres de société prévu par les articles 34 et suivants de la loi du 23 décembre 1913 et par l'article 13 de la loi du 7 août 1920 est applicable aux sociétés holding à raison de 16 centimes par 100 francs.

» Pour les sociétés d'exploitation, le droit d'abonnement annuel (taxe de transmission) est de 25 centimes par 100 francs.

» 3. Le droit de timbre sur les titres émis par les sociétés holding est dû, sous peine d'une amende d'un dixième en sus, dans les deux mois de l'enregistrement de l'acte portant création de ces titres au taux de 10 centimes par 100 francs sans fraction et aux conditions établies par les articles 1 à 6 de la loi du 25 janvier 1872 et les articles 5 et 6 de la loi du 7 août 1920.

» Ce droit de timbre est le même que celui qui frappe les titres des sociétés d'exploitation.

» Le droit d'apport, la taxe d'abonnement et le droit de timbre prévus par la présente loi sont dus sur la totalité du capital de la société holding.

» Les bases de perception de ces impôts, la fixation de leur assiette et la procédure de recouvrement sont réglées par les dispositions afférentes des lois du 25 janvier 1872, du 30 décembre 1913 et l'arrêté grand-ducal du 20 février 1914.

» Toutefois, le droit d'apport de 32 centimes par 100 francs sera perçu sur le montant total des apports, sans distraction des charges. Le droit ainsi liquidé exclut la perception de tout autre droit à raison des dispositions concernant soit les engagements contractés par la société envers les associés en retour de leurs apports, soit les conventions entre la société et les gérants, administrateurs ou commissaires.

» Ces trois impôts ne pourront être assujettis à des centimes additionnels au profit des communes. »

LE CARTEL INTERNATIONAL DES NITRATES

Nous avons déjà exposé que l'industrie du nitrate fournit un exemple frappant de l'abolition d'un produit naturel par la concurrence de son substitut synthétique (1).

Après la guerre, les compagnies nitratières du Chili ont subi une période de crise due à la concurrence des usines fabriquant en Europe, et surtout en Allemagne, des engrais azotés, surtout le sulfate d'ammoniaque.

On put même croire que le nitrate synthétique tue-rait le nitrate naturel, par suite des bas prix pratiqués pour le premier. Mais il n'en a rien été et l'industrie chilienne a tenté, et réussi, un gros effort de rationalisation qui l'a mise à même de conclure un accord avec les deux principaux producteurs mondiaux de nitrates

synthétiques: l'I. G. Farben Industrie A. G. et l'Imperial Chemical Industries Ltd.

Les producteurs chiliens de nitrate ont commencé par dépenser des sommes considérables (1926-1927 : £. 367.500, 1927-1928 : £. 400.000, 1928-1929 : £. 503.245) pour la propagande dans les pays consommateurs; le gouvernement chilien a contribué pour un tiers environ à ces dépenses.

Les producteurs de nitrate naturel, aidés par l'abaissement des taxes à l'exportation, ont également procédé à des rabais de prix qui ont fait tomber le cours-or du produit en-dessous des prix d'avant-guerre.

Le gouvernement et les grands producteurs ont également conclu un accord qui vise à l'abaissement des prix, à la rationalisation de la production par l'élimination des petits producteurs, ou tout au moins leur absorption par les grands, et par la fusion de ces der-

Cfr. *Bulletin* n° II, vol. I, année 1929, page 421.

niers entre eux, afin de permettre de réglementer les tonnages produits.

Enfin, sous l'empire de la concurrence du produit synthétique, les nitratiers chiliens ont grandement amélioré leurs méthodes d'extraction et ainsi diminué le prix de revient.

L'organisation de la vente a été également remaniée et l'Association des producteurs (Asociacion de Productores de Salitre de Chili) sans éliminer les grands intermédiaires, pratique de plus en plus la vente en gros.

Une fois armée pour la résistance, l'industrie du nitrate naturel a pu conclure un accord avec celle du substitut synthétique. L'Association, l'I. G. Farben Industrie et l'Imperial Chemical Industries ont décidé de fixer de commun accord les prix de vente des engrais azotés, sauf pour le marché américain.

A partir du 1^{er} juillet, une baisse du 10^e la tonne a été appliquée.

En outre, l'accord porte sur l'organisation de la propagande.

L'accord précité n'établit pas encore un monopole: les industries française et belge et le groupe de l'industrie gazière de la Ruhr restent en dehors de l'accord et la rivalité est fort vive entre les deux groupes allemands.

Il sera intéressant de suivre le développement du nouveau cartel qui, sans y avoir encore atteint, vise au monopole mondial.

On se rappellera qu'en ce qui concerne les potasses, la France et l'Allemagne partagent un monopole de fait.

Voici donc deux engrais dont l'usage est fort répandu qui ont donné lieu à des ententes internationales. La question doit être suivie avec intérêt par la Belgique, grosse consommatrice de fertilisants, par suite de la nécessité où ce pays se trouve d'obtenir un rendement superficiaire fort élevé, par suite de la forte densité de la population.

LES ETAPES DE

L'ASSAINISSEMENT MONÉTAIRE DU BRÉSIL.

Depuis les origines historiques du Brésil jusqu'en 1927, de nombreuses difficultés financières et monétaires ont assailli cet Etat, par suite d'une série presque ininterrompue de déficits budgétaires. Pendant 107 ans, le Brésil a été, à part de courtes interruptions, au régime du cours forcé. Jusqu'en 1889, date de la chute du régime impérial, les émissions, par le Trésor, de billets inconvertibles s'élevèrent à 185.819 contos. Le conto avait alors une valeur de 550 dollars, contre 960 dollars en 1822.

Comme d'habitude, l'instauration de la république et les guerres civiles qui s'en suivirent rendirent extrêmement difficile la situation de l'Etat brésilien. C'est ainsi qu'en 1897, la circulation fiduciaire totale est passée à 780.328 contos. Le conto valait alors 155 dollars. Le montant de la dette flottante était très élevé et l'on peut considérer que l'année 1897 fut celle qui marqua le point culminant de la crise financière et économique du Brésil. Après quelques années d'efforts, le gouvernement créa une Caisse de conversion chargée d'émettre des billets-or contre le métal reçu en dépôt. Ces billets constituaient en quelque sorte des certificats-or entièrement couverts par le métal jaune apporté à la Caisse. La valeur du milreis, soit 1/1.000^e du conto, fut fixée à 13 1/2 pence. La Caisse de conversion fonctionna avec plus ou moins de succès jusqu'en 1914, époque à laquelle le montant de ses émissions atteignait 654.832 contos, garantis par 14 millions de livres sterling d'or.

Malheureusement, la panique déchaînée par la guerre européenne a entraîné le retrait des dépôts d'or à la Caisse et, en 1916, le métal était complètement épuisé, alors qu'il restait à rembourser des billets pour une

valeur de 9.000 contos. La guerre européenne mit les finances brésiliennes dans une situation très précaire, le déficit total de 1915 à 1918 atteignant 1.049.000 contos ou 262 millions de dollars au cours du change. Pendant la même période, la circulation s'éleva de 1.024.000 contos pour atteindre 1.679.176 contos.

De 1919 à 1922, la série des déficits budgétaires se prolongea et le déficit total s'éleva à 1.474.000 contos: l'émission de billets inconvertibles se poursuivit pour atteindre 2.233.000 contos.

En même temps, la dette extérieure s'était accrue. L'accumulation de ces éléments défavorables aboutit à la crise en 1923, marquée par la baisse profonde du change, par une insurrection militaire et par des troubles économiques généraux.

A ce moment, le gouvernement confia à la Banque du Brésil le monopole des émissions et lui céda 10 millions de livres sterling d'or, contre quoi la banque fut autorisée à émettre 600.000 contos de billets. Malheureusement, de 1924 à 1926, les déficits budgétaires se succédèrent à nouveau et la circulation atteignit 2 millions 593.000 contos, y compris 595.000 contos émis par la Banque du Brésil.

Entre-temps, le cours du change était tombé à 7 1/2 pence pour 1 milreis.

La fin de l'année 1926 marqua le début du redressement monétaire du Brésil. Un nouveau gouvernement créa un bureau de stabilisation qui remplit en fait les fonctions d'une caisse de conversion. Une nouvelle unité monétaire, le **Cruzeiro**, fut établie. Il a un poids de 200 milligrammes d'or, au titre de 0,900. En même temps, il fut décrété que la libre convertibilité aurait lieu six mois après le décret pris par le pouvoir exécutif.

tif. L'Office de stabilisation, sans attendre la publication de ce décret, établit la libre convertibilité pour ses propres billets.

Au 13 avril 1929, l'Office avait émis 850.818 contos en billets pleinement garantis par de l'or métallique. La même loi de novembre 1926 avait enlevé à la Banque du Brésil son privilège d'émission et l'avait à nouveau confié au gouvernement, qui reprit les billets émis par la Banque, ainsi que la couverture en or s'élevant à 10,000,000 livres sterling.

Les années 1927 et 1928 ont marqué une période de redressement économique et financier du Brésil. L'année 1927 s'est terminée par un excédent budgétaire de 31.000 contos et il est probable que la clôture des comptes pour l'année 1928 révélera un excédent analogue. Le budget de 1929 prévoit un excédent de 55.000 contos. La circulation de billets inconvertibles a diminué en deux ans de 55.000 contos. Il est vrai que, pendant ce temps, la dette publique a augmenté et l'on ne possède aucune indication permettant d'en estimer le montant, le gouvernement ne publiant aucun compte à ce sujet. De bons auteurs estiment que cette dernière dette doit dépasser un million de contos.

Pendant la période de stabilisation, le milreis a fluctué entre les points d'or fixés pour le **Cruzeiro**, établissant ainsi un rapport de fait entre les deux monnaies. Il est à remarquer que le milreis est accroché à la livre sterling; par conséquent, ses fluctuations par rapport au dollar suivent celles de la livre et sont assez considérables. Ce n'est pas sans difficultés que la Banque du Brésil a pu maintenir le cours du milreis, car la dépression boursière de New-York a empêché l'émission de nouveaux emprunts brésiliens et les exportations de café ont subi des diminutions très sensibles. Aussi à la fin de l'année 1928, la situation de la Banque était assez difficile. Cependant, le gouvernement avait décidé de transformer la Banque du Brésil en une banque centrale de réescompte, armée du monopole de l'émission et chargée de procéder à nouveau à la libre convertibilité. Il fallait modifier la politique de la Banque, la dégager de ses engagements peu liquides et limiter ses opérations à des prêts à court terme et à des avances sur titres. Cette modification de la politique de la Banque centrale devait faire sentir ses effets chez les banques privées et surtout chez les banques étrangères, qui se trouvaient amenées à faire face à une augmentation de demandes de crédits. Il en résulta une tension des crédits et le taux de l'intérêt monta à 15 p. c., ce qui eut pour effet d'amener les banques étrangères à emprunter dans leur pays pour prêter au Brésil. Il en résulta que la situation de la Banque du Brésil fut renforcée par des afflux de dépôts étrangers. D'autre part, les effets tirés pour les ventes de café étaient rares et il en résulta une demande assez

intense de change. Au 31 mars 1929, la situation de la Banque du Brésil était assez difficile: les directeurs firent savoir au gouvernement qu'il leur était impossible de maintenir la stabilité du milreis sans que le gouvernement parvienne à obtenir des crédits à l'étranger. Le gouvernement, différant d'opinion avec les dirigeants de la Banque, procéda à un remaniement de cette dernière, ce qui n'empêcha pas la chute du milreis. Mais ce dernier fut soutenu par des ventes de change sur Londres. Il est évident qu'on eut alors recours à une mesure toute temporaire. Comme la Banque du Brésil répugnait à continuer à vendre du change, elle eut recours à la dénonciation des opérations de prêts aux autres banques locales. Immédiatement, la rareté de l'argent en fit monter le loyer à 18 p. c. Les banques étrangères furent à nouveau forcées de recourir à leur maison-mère et elles vendirent à la Banque du Brésil les crédits ainsi obtenus à l'étranger. Entre-temps, une exportation considérable des cafés avait permis à la Banque du Brésil d'acheter des traites sur l'étranger et de renforcer son encaisse.

Il semble donc qu'actuellement sans avoir eu recours aux emprunts étrangers, conseillés par les anciens dirigeants de la Banque du Brésil, il a été possible de maintenir approximativement la stabilité du milreis. Cependant le maintien artificiel de cette monnaie nuit à la situation économique du Brésil, par suite de la cherté de l'argent et de la rareté du crédit, de l'augmentation du nombre des faillites et de l'insécurité générale qui règne au sujet de la situation.

Entre-temps le gouvernement a rétabli l'équilibre budgétaire, et a porté à 37,6 % la proportion de l'encaisse métallique à la circulation. Il lui reste à procéder à la réforme de la Banque d'émission, à en faire une banque centrale de réescompte, à rétablir la libre convertibilité du billet, à porter la couverture à 50 % au moyen du produit d'un emprunt étranger et à remanier les lois sur les institutions financières. Il est probable que la réforme de la Banque d'émission sera faite selon les principes que M. Kemmerer, de l'Université de Princeton, a établis pour les banques des pays de l'Amérique latine, où il a été appelé à prêter son expérience aux réformes monétaires effectuées.

Jusqu'à présent, M. Kemmerer n'a pas été appelé au Brésil, l'opinion publique, ainsi que le gouvernement, considérant que l'intervention d'un étranger dans ses affaires intérieures serait préjudiciable au bon renom du Brésil. Mais il est évident qu'il suffirait d'appliquer le régime fixé par M. Kemmerer au Chili, en Colombie et dans les autres pays sud-américains où ses collaborateurs et lui ont déjà été appelés à intervenir.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

I. — Détail des émissions du 1^{er} semestre 1929 (en milliers de francs).

	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL				Apports en nature compris dans les souscript. et augm. de capital	Part prise par les Banques dans la formation du capital des entreprises. Montant	DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS				
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions		Obligations				anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		
	Nombre	Montant *	Nombre	Montant	Nombre	Capital ancien	Augmentation *	Nombre			Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Banques	7	82.750	1	100min.	16	595.000	770.250	—	—	66.155	684.045	2	6.500	2	275 min.
Assurances	7	15.450	—	—	2	11.000	6.000	—	—	—	—	1	1.250	—	—
Opérations financières	69	1.517.670	8	2.695min.	81	1.658.631	1.357.062	—	—	192.316	1.265.114	16	209.129	2	150 min.
Exportations, importations	13	19.500	1	165min.	7	30.055	37.445	—	—	710	31.600	2	700	1	200 min.
Commerce de fer et métaux	6	4.200	3	1.772min.	5	6.900	15.550	—	—	6.767	—	1	280	—	—
Com. d'ameubl. et habillem.	27	19.655	5	159min.	6	3.380	3.747	—	—	11.880	—	3	850	—	—
Comm. de produits aliment.	18	13.320	3	98min.	4	4.850	3.125	—	—	10.889	—	3	1.302	4	651 min.
Commerces non dénommés.	63	74.113	25	3.678min.	21	16.835	22.405	—	—	36.218	6.000	13	33.444	2	38 min.
Sucreries	2	4.000	—	—	1	4.000	2.700	—	—	3.590	2.700	1	1.200	—	—
Meuneries	2	6.829	—	—	2	3.800	7.700	—	—	1.072	1.300	—	—	—	—
Brasseries	9	17.800	—	—	9	28.250	30.175	—	—	18.927	16.411	5	4.548	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries aliment. .	16	33.000	—	—	5	27.857	25.243	1	1.500	18.345	—	6	8.082	—	—
Carrières	9	42.352	—	—	9	115.145	38.255	—	—	38.669	—	4	7.585	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	9	89.775	274.867	—	—	—	240.822	—	—	—	—
Mines et autres ind. extract.	4	46.500	—	—	3	14.912	49.688	1	100.000	13.125	40.982	1	3.000	—	—
Gaz	3	317.000	1	5.000min.	—	—	—	—	—	309.850	—	1	30.000	—	—
Electricité	4	217.000	1	2.000min.	12	423.900	198.800	—	—	212.417	81.609	1	3.500	1	60 min.
Constructions électriques .	4	2.200	—	—	5	9.000	13.500	—	—	335	1.500	2	1.800	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas ..	15	18.177	5	240min.	6	19.440	29.880	—	—	20.067	—	3	2.550	—	—
Imprimerie, publicité	14	13.010	1	60min.	7	11.085	14.875	—	—	5.480	4.500	3	430	—	—
Text. (lin, coton, laine, soie)	57	361.980	4	942min.	27	93.327	103.260	—	—	191.688	73.151	7	14.110	—	—
Matér. artif. et prod. céram.	6	12.444	—	—	5	40.962	18.888	—	—	2.714	11.300	3	2.760	—	—
Métallurgie, sidérurgie	26	56.915	—	—	37	527.983	313.947	1	1.260	48.410	161.750	9	21.748	1	100 min.
Construction	25	28.295	13	7.365min.	16	27.488	13.818	—	—	17.238	5.000	1	500	2	505 min.
Papeteries (industries)	2	1.000	—	—	2	35.500	176.050	—	—	—	175.000	1	300	—	—
Plantations et soc. colon. .	20	194.300	—	—	27	614.550	492.925	—	—	47.585	142.920	—	—	—	—
Produits chimiques	17	277.250	—	—	12	235.194	220.736	—	—	44.034	55.000	8	19.750	—	—
Industries du bois	15	37.120	1	10min.	5	10.560	9.100	—	—	12.636	—	5	5.283	—	—
Tanneries et corroiries	7	18.100	—	—	7	12.700	16.404	—	—	12.024	3.650	3	4.800	—	—
Automobiles	16	17.960	—	—	1	100	54.250	—	—	37.801	—	1	300	—	—
Verreries	2	4.500	—	—	2	22.000	33.000	—	—	4.086	18.914	2	1.500	—	—
Glaceries	—	—	—	—	1	4.500	3.000	—	—	3.000	—	2	5.000	—	—
Industries non dénommées.	51	117.446	3	110min.	31	32.367	31.589	—	—	47.326	4.875	20	12.342	1	20 min.
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	250	—	—
Navigation et aviation	8	13.300	—	—	9	11.431	17.809	—	—	4.050	1.319	5	1.350	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	1	2.555	3.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	2	800	1	8min.	2	2.600	1.200	—	—	—	—	3	370	—	—
Transports non dénommés .	8	4.820	3	45min.	3	3.550	8.450	—	—	5.795	—	2	1.375	—	—
Divers non dénommés	10	9.224	19	394min.	6	3.845	5.837	—	—	710	1.945	2	4.500	1	65 min.
Total	564	3.619.980	98	24.841min.	404	4.755.027	4.424.530	3	102.760	1.448.341	3.028.975	143	412.388	17	2.056min.

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

**Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale et selon l'importance
du capital social ou de l'augmentation de capital (1^{er} semestre 1929)
(en milliers de francs).**

	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS				
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Capital ancien	Augmen- tation	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale

En Belgique	539	3.358.680	98	24.841min	359	3.400.122	3.270.805	2	2.760	139	366.388	17	2.056min.
En Belgique et à l'étran- ger	6	68.500	—	—	21	758.055	677.200	1	100.000	4	46.000	—	—
Au Congo belge	19	192.800	—	—	24	596.850	476.525	—	—	—	—	—	—
	564	3.619.980	98	24.841min	404	4.755.027	4.424.530	3	102.760	143	412.388	17	2.056min.

2° Selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital.

Jusqu'à 1 million	315	154.079	94	13.315min	162	161.634	78.290	—	—	82	29.781	17	2.056min.
De plus de 1 à 5 millions	170	424.459	4	11.526min	120	717.099	324.955	2	2.760	51	117.322	—	—
De plus de 5 à 10 millions	40	319.552	—	—	51	542.593	375.919	—	—	5	42.035	—	—
De plus de 10 à 20 millions	11	171.640	—	—	28	353.914	427.706	—	—	—	—	—	—
De plus de 20 millions	23	2.530.250	—	—	43	2.979.787	3.217.660	1	100.000	5	223.250	—	—
	564	3.619.980	98	24.841min	404	4.755.027	4.424.530	3	102.760	143	412.388	17	2.056min.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Notre marché a été assez animé pendant la première huitaine qui a suivi notre dernière revue, par suite des mouvements qui se sont produits dans les cours du franc français. Le dernier cours relevé était 28,1645; aux séances suivantes, le Paris se traita à 28,1520, puis à 28,15175 après avoir été coté entretemps 28,1585. Ce n'est qu'à partir du 16 juillet que sa tendance se dessina et, depuis lors, il n'a fait que se raffermir pour rester en clôture quelque peu au-dessous de 28,19.

La réaction que nous avons signalée pour le dollar ne s'est pas maintenue et la livre sterling s'est redressée à tel point que, dans l'espace d'une quinzaine, nous retrouvons le cours de 4,8540 contre 4,84 7/8. Cette tendance a eu sa répercussion sur notre place, où nous notons les cours de 34,9175 pour la livre et 7,19325 pour le dollar contre 34,9050 et 7,19925 le 8 de ce mois.

Le cours du florin, après avoir gardé une avance assez sensible et même atteint un moment 288,98, s'est ensuite effrité et se fixe à l'heure actuelle aux environs de 288,575.

Le franc suisse n'a guère subi de changement, tandis que le reichsmark s'est amélioré à 171,49.

Le change espagnol a continué sa progression; il termine à 104,90 contre 104 il y a quinze jours, après avoir été recherché à 105.

Les cours de la lire italienne ne retiennent l'attention que par leurs écarts peu importants; elle vaut 37,645 contre 37,655.

Les devises scandinaves n'ont guère varié.

Le marché des changes à terme a continué à faire preuve de peu d'activité; la devise anglaise a été l'objet de quelques transactions avec un centième de belga de prime; le Paris s'est traité à un cours un peu au-dessus du pair.

L'argent au jour le jour, après avoir été recherché pendant deux ou trois séances à 4 p. c. et même un peu au-dessus de ce taux, est revenu à 3 p. c.; l'escompte hors banque est largement offert à 4 p. c.

23 juillet 1929.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le marché du comptant, à l'encontre du terme, est demeuré inconsistant.

L'absence répétée d'ordres suivis que l'on constate depuis nombre de semaines a eu pour conséquence un nouvel effritement quasi général de toute la cote, comme on en jugera à la lecture des cours comparés des 4 et 19 juillet. Citons:

Aux rentes: 3 p. c. Dette belge, 1^{re} série, 69 contre 68,50; 5 p. c. Intérieur à prime se répète à 500; 5 p. c. Restauration Nationale à 91; 4 p. c. Dommages de guerre 1921, 193 contre 193,25; 5 p. c. Dommages de guerre 1922, 249,75 contre 250,75; 5 p. c. Dommages de guerre 1923 se répète à 507,50; 6 p. c. Consolidé 1921, 100 contre 100,25.

Aux assurances et banques: Banque de Bruxelles, 2360 contre 2495; Banque Nationale de Belgique, 3400

contre 3385; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 7375 contre 7750; part de réserve Société Générale de Belgique, 13900 contre 14250.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières: Part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 46075 contre 48025; 1/5 part de fondateur Crédit Mutuel Hypothécaire, 2945 contre 3290; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 18750 contre 18800.

Aux chemins de fer: Action de capital Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, 1950 contre 1995; part de fondateur Réunion, 14250 contre 14875; Welkenraedt, 21075 contre 20625.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: 10^e part de fondateur Anvers, 1750 contre 1695; action de dividende Bruxellois, 7625 contre 7750; Caire, 1900 contre 1860; 100^e part de fondateur Rosario, 2900 contre 3025.

Aux tramways et électricité (Trusts): Bangkok, 2155 contre 2225; Electrobél, 7900 contre 8050; action privilégiée Sidro, 2655 contre 2535; Tientsin, 5600 contre 5700; action ordinaire Sofina, 31325 contre 31425.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Part sociale Auxiliaire d'Electricité, 3150 contre 2775; 100^e part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 5025 contre 5230; action ordinaire Electricité de Las Palmas, 5800 contre 6200; part de fondateur Force, Eclairage et Docks de Gand, 7125 contre 7925.

Aux industries métallurgiques: Armes de Guerre, 2375 contre 2550; 10^e part de fondateur Baume-et-Marpent, 2760 contre 3060; Clabecq, 47600 contre 48050; Espérance-Longdoz, 7250 contre 7700; Minerva Motors, 1555 contre 1675; Sambre-et-Moselle, 7950 contre 7500; Thy-le-Château, 13250 contre 12750.

Aux charbonnages: Aiseau-Présle, 5775 contre 6125; Fontaine-l'Évêque, 8100 contre 7950; Gouffre, 21000 contre 20300; Hornu-et-Wasmès, 15325 contre 16550; Maurage, 17200 contre 18000; Produits au Flénu, 7175 contre 7000; Wérister, 11775 contre 12225.

Aux zincs, plombs et mines: Asturienne des Mines, série A, 865 contre 860; part sociale Overpelt-Lommel, 2325 contre 2400; Prayon, 2420 contre 2350.

Aux glacières: Auvelais, 28475 contre 28500; Midi de la Russie, 680 contre 705; Nationales Belges, 37900 contre 38000; Sainte-Marie, 2310 contre 2250.

Aux verreries: Hamendes, 1950 contre 1785; action de capital Libbey-Owens se répète à 3300 et Mariemont à 3300; Val-Saint-Lambert, 3870 contre 3960.

Aux industries de la construction: Action ordinaire Cannon Brand, 3960 contre 4100; Carrières de Porphyre de Quenast, 3595 contre 3675; action ordinaire Ciments de Visé, 5375 contre 5500; part de fondateur Merbes-Sprimont, 16350 contre 16600.

Aux industries textiles et soieries: 5^e action de jouissance Axminster, 3800 contre 4100; action de dividende Gratry, 11675 contre 11950; La Vesdre, 2285 contre 2375; part de fondateur Le Peigné, 3280 contre 3610; action de capital Loth, 1805 contre 1905; Tresses et Lacets Torley, 6230 contre 6100.

Aux **produits chimiques**: Auvelais, 3690 contre 3900; Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 4340 contre 4825; action de capital Sidac, 7300 contre 7750; Vedrin, 6250 contre 7050.

Aux **valeurs coloniales**: Part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 8925 contre 9000; Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 11350 contre 11700; Géomines, 13325 contre 13200; action de capital Kasai, 1505 contre 1530; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 7990 contre 8120.

Aux **valeurs de plantations caoutchoutières**: Part de fondateur Fauconnier et Posth, 2650 contre 2225; part de fondateur Hallet, 6800 contre 6575; part de fondateur Huileries de Sumatra, 2680 contre 2530; Telok-Dalam, 2465 contre 2295.

Aux **alimentation**: Compagnie Industrielle Sud-Américaine, 9900 contre 9500; action de capital Minoteries et Elévateurs à grains, 22000 contre 23000; Moulins Trois Fontaines, 4680 contre 4650.

Aux **industries diverses**: Bougies de la Cour, 1725 contre 1615; Couperie Belge-Américaine, 3410 contre 3280; part sociale Englebert, 13000 contre 13650; Imprégnation des Bois, 4800 contre 4680.

Aux **papeteries**: Action de dividende Anversoises, 4800 contre 4930; Delcroix, 12775 contre 12925; Union des Papeteries, 1400 contre 1425.

Aux **sucreries**: Sucreries et Raffineries de Pontelongo, 2150 contre 2145; Roustchouk, 947,50 contre 910.

Aux **actions étrangères**: Dahlbusch, 1100 contre 1060; Canadian Pacific, 8940 contre 8545; Banque Agricole d'Égypte, 130500 contre 126500; action de capital Héliopolis, 3250 contre 3140; Chade, 18125 contre 18525; part bénéficiaire Parisienne, 5230 contre 5060; part de fondateur Huileries de Deli, 6900 contre 6325; part de fondateur Mopoli, 19150 contre 17500; Sosnovice, 3325 contre 2905.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 4615 contre 4505; Barcelona Traction, 2050 contre 1905; Brazilian Traction, 2170 contre 2147,50; action de capital Buenos-Ayres, 745 contre 757,50; action de dividende idem, 700 contre 710; Crédit Général du Congo, 271 contre 282,50; Industries Chimiques, 865 contre 881,25; Kaiping, 547,50 contre 562,50; Mexico Tramways, 1880 contre 1660; Nitrate Railways, 1265 contre 1290; Securities, 1742,50 contre 1515; Electricité de la Seine, 1482,50 contre 1425; action privilégiée Sidro, 2675 contre 2540; action ordinaire idem, 2675 contre 2535; Tanganyika, 502 contre 513; Soie de Tubize, 1005 contre 1015.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1929	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier	papier	en com- pensation	marché
				commercial	financier		
a) La dernière quinzaine :							
6 juillet 1929.....	4,—	4,50	5,50	4,—	—	4,—	4,—
8 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,75	3,75
9 —	4,—	4,50	5,50	4,—	5,25	3,50	3,50
10 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,—	3,50
11 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,25	3,50
12 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,50	3,50
13 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,—	3,—
15 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,125	—
16 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,75	—
17 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,25	—
18 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,625	3,50
19 —	4,—	4,50	5,50	4,—	5,25	3,125	3,—
20 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,—	3,—
b) Les derniers mois (1) :							
1926.....	7,06	7,56	7,96	—	—	—	—
1927.....	5,41	5,91	6,89	4,0534	4,5013	2,6966	2,8488
1928.....	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,4276	2,6638	2,7762
1928 Avril.....	4,50	5,—	6,—	4,2663	4,625	3,4185	3,6413
Mai.....	4,50	5,—	6,—	4,3975	4,7475	2,855	3,04
Juin.....	4,50	5,—	6,—	4,3966	4,762	2,8125	3,0673
Juillet.....	4,—	4,50	5,50	3,9337	4,35	1,97	2,185
Août.....	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,9038	2,9567
Septembre.....	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,525	2,535
Octobre.....	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,9352	2,9398
Novembre.....	4,—	4,50	5,50	3,96825	4,375	2,60	2,73
Décembre.....	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,505	2,443
1929 Janvier.....	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,115	2,111
Février.....	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,672	2,663
Mars.....	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,654	2,583
Avril.....	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,606	2,64	2,635
Mai.....	4,—	4,50	5,50	3,96354	4,905	3,151	3,239
Juin.....	4,—	4,50	5,50	3,9725	5,205	2,833	2,80

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) le 20 juillet 1929 } sur les valeurs au comptant 8,50%
 } sur les valeurs à terme 7,50%

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois et les moyennes mensuelles des taux « hors banque » et taux du « call money. »

II. Taux des dépôts en banque le 20 juillet 1929.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale.....	1,50	4,80	—	4,50	4,50	4,50	—	—	—	—
Banque de Bruxelles.....	1,50	4,85	4,50	4,50	4,50	4,50	—	—	—	—
Caisse de Reports.....	1,50	4,86	—	—	—	4,75	—	5,—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie.....	—	—	—	—	4,75	5,—	5,—	5,50	5,50	5,50

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Epargne sous la garantie de l'Etat: 4 p. c. jusqu'à 20,000 francs: 3 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours journaliers des changes à Bruxelles.

DATES 1929	LONDRES £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	NEW-YORK (câble) \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 h.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 litres = 37,862 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE	MONTREAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengö = 125,79 b.
8 7.....	34,00	28,1535	7,19925	288,925	138,39	104,025	37,655	192,95	191,775	191,65	21,3025	7,13	171,38	101,10	80,75	125,50
9-7.....	34,0035	28,152	7,19175	288,96	138,33	104,15	37,64	192,875	191,70	191,55	21,3025	7,126	171,28	101,075	80,75	125,50
10 7.....	34,9075	28,1685	7,1950	288,975	138,375	104,33	37,635	192,90	191,60	191,60	21,3025	7,135	171,375	101,10	80,85	125,50
11-7.....	34,90	28,1670	7,19325	288,95	138,33	104,30	37,63	192,85	191,70	191,525	21,305	7,13	171,30	101,10	80,75	125,50
12 7.....	34,8675	28,1585	7,19425	288,9075	138,35	104,31	37,6225	192,725	191,60	191,55	21,50	7,143	171,345	101,10	80,60	125,45
16 7.....	34,9085	28,185	7,19825	288,98	138,425	104,35	37,6375	192,88	191,65	191,675	21,30	7,1455	171,46	101,40	80,75	125,50
17 7.....	34,0035	28,185	7,19675	288,91	138,42	104,4	37,65	192,95	191,80	191,625	21,30	7,1455	171,41	101,375	80,65	125,50
18 7.....	34,91	28,1820	7,19125	288,95	138,33	104,80	37,635	192,9	191,70	191,65	21,2975	7,1545	171,44	101,35	80,775	125,50
19 7.....	34,890	28,180	7,1915	288,675	138,35	104,80	37,6375	192,90	191,70	191,575	21,30	7,16	171,435	101,50	80,775	125,40

II — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câbles)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm.	Berlin	Vienne
1927	belgas 34,928	belgas 28,198	belgas 7,1852	belgas 288,16	belgas 138,40	belgas 122,59	belgas 37,024	belgas 192,69	belgas 170,72	belgas 101,25
1928	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1928 Avril	34,952	28,185	7,1602	288,57	137,99	120,09	37,784	192,22	171,22	100,81
Mai	34,966	28,196	7,1627	288,98	138,06	119,83	37,748	192,19	171,40	100,73
Juin	34,946	28,146	7,1610	288,77	138,01	118,67	37,686	192,14	171,14	100,64
Juillet	34,913	28,110	7,1757	288,82	138,22	118,27	37,619	192,21	171,25	101,03
Août	34,902	28,097	7,1908	288,41	138,44	119,44	37,635	192,44	171,36	101,33
Septembre	34,901	28,103	7,1947	288,45	138,49	119,00	37,635	192,51	171,43	101,31
Octobre	34,895	28,107	7,1949	288,44	138,46	116,45	37,676	192,41	171,34	101,17
Novembre	34,892	28,111	7,1952	288,80	138,51	115,95	37,692	192,33	171,40	101,13
Décembre	34,885	28,107	7,1890	288,81	138,55	116,64	37,649	192,40	171,33	101,18
1929 Janvier	34,899	28,124	7,1955	288,61	138,45	117,20	37,663	192,44	171,03	101,16
Février	34,922	28,107	7,1966	288,22	138,41	112,02	37,674	192,37	170,77	101,07
Mars	34,952	28,130	7,2024	288,47	138,53	108,38	37,716	192,40	170,85	101,22
Avril	34,949	28,135	7,2013	289,05	138,60	106,21	37,711	192,33	170,71	101,13
Mai	34,931	28,140	7,2010	289,45	138,67	102,41	37,707	192,44	171,13	101,11
Juin	34,917	28,160	7,2020	289,16	138,56	101,70	37,680	192,76	171,70	101,12

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
6 juillet 1929	R 0,003	—	R 0,002	—	D 0,0020	—	—	—
8 —	R 0,004	—	R 0,006	—	D 0,0020	—	D 0,10	—
9 —	—	R 0,006	R 0,006	—	D 0,0015	—	D 0,075	—
10 —	R 0,003	—	—	R 0,006	D 0,0015	—	D 0,075	—
11 —	R 0,003	—	—	R 0,005	D 0,0015	—	D 0,075	—
12 —	R 0,007	—	R 0,005	—	D 0,0010	—	D 0,075	—
13 —	R 0,006	—	R 0,002	—	D 0,0010	—	—	—
15 —	R 0,008	—	R 0,004	—	D 0,0010	—	D 0,075	—
16 —	—	R 0,008	R 0,004	—	D 0,0010	—	D 0,075	—
17 —	R 0,004	R 0,006	—	R 0,004	D 0,0012	—	—	D 0,075
18 —	R 0,005	R 0,007	—	R 0,004	D 0,0015	—	D 0,10	—
19 —	R 0,005	—	—	pair	D 0,0010	—	pair	—
20 —	—	R 0,004	—	pair	D 0,0015	—	—	—
à 3 mois :								
6 juillet 1929	R 0,008	—	R 0,008	—	D 0,0060	—	—	—
8 —	R 0,010	—	R 0,012	—	D 0,0060	—	D 0,30	—
9 —	—	R 0,010	R 0,012	—	D 0,0045	—	D 0,25	—
10 —	R 0,008	—	—	R 0,012	D 0,0035	—	D 0,225	—
11 —	R 0,010	—	—	R 0,011	D 0,0035	—	D 0,225	—
12 —	R 0,015	—	R 0,008	—	D 0,0030	—	D 0,20	—
13 —	R 0,015	—	—	R 0,014	D 0,0025	—	—	—
15 —	R 0,018	—	R 0,012	—	D 0,0025	—	D 0,225	—
16 —	—	R 0,018	R 0,012	—	D 0,0030	—	D 0,225	—
17 —	—	R 0,012	—	R 0,012	D 0,0028	—	—	D 0,20
18 —	R 0,013	R 0,016	—	R 0,011	D 0,0030	—	D 0,20	—
19 —	R 0,014	R 0,016	—	R 0,008	D 0,0025	—	D 0,10	—
20 —	—	R 0,012	—	R 0,006	D 0,0030	—	—	—

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(En millions de francs.)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin du mois	Avoir journalier moyen des titulaires	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcent. des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1927 Moyenne mensuelle	(*) 201.748	1.376	2.838	7.020	2.824	7.020	19.702	86,4
1928 Moyenne mensuelle	(*) 224.997	1.613	3.469	8.393	3.444	8.391	23.697	86,7
1928 Avril	210.973	1.565	3.335	8.010	3.346	8.007	22.698	86,5
Mai	212.556	1.639	3.418	8.229	3.330	8.226	23.203	86,5
Juin	214.226	1.679	3.457	8.606	3.460	8.605	24.138	87,3
Juillet	215.741	1.641	3.574	8.532	3.592	8.530	24.228	86,6
Août	217.341	1.628	3.430	8.368	3.449	8.366	23.612	86,6
Septembre	219.104	1.647	3.325	8.142	3.310	8.140	22.917	87
Octobre	221.243	1.661	3.870	9.080	3.760	9.080	25.791	86,2
Novembre	223.190	1.669	3.567	8.795	3.648	8.796	24.806	87
Décembre	224.997	1.719	3.856	9.082	3.622	9.083	25.643	87,7
1929 Janvier	227.881	1.766	4.030	9.349	4.114	9.352	26.845	86
Février	229.737	1.743	3.298	8.304	3.392	8.309	23.303	87
Mars	231.869	1.706	3.773	9.226	3.673	9.229	25.900	87
Avril	233.918	1.817	3.982	9.514	3.993	9.517	27.006	86,6
Mai	235.864	1.846	3.974	9.574	3.853	9.581	26.982	86,8
Jui	237.636	1.904	3.939	9.756	3.909	9.759	27.362	87,6

(*) Au 31 décembre.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés (en milliers de francs)	Effets impayés (en milliers de francs)	%
1927 Année	972.097	46.931	4,83	3.848.313	103.464	2,69
1928 Année	1.317.634	71.310	5,41	8.301.615	178.493	2,15
1928 Avril	115.894	6.029	5,20	624.716	14.654	2,35
Mai	112.685	5.857	5,20	727.156	13.790	1,90
Juin	117.812	6.476	5,50	858.286	16.311	1,90
Juillet	115.791	6.866	5,93	805.906	16.055	1,99
Août	110.867	6.205	5,60	683.242	16.646	2,44
Septembre	114.093	6.191	5,43	700.600	17.049	2,43
Octobre	119.478	6.215	5,20	737.554	16.722	2,27
Novembre	119.032	6.125	5,15	748.195	15.119	2,02
Décembre	124.894	7.165	5,74	698.122	17.473	2,50
1929 Janvier	110.495	6.281	5,68	784.814	15.850	2,02
Février	100.035	6.187	6,18	744.535	17.541	2,36
Mars	104.199	5.891	5,65	846.848	16.422	1,94
Avril	123.618	6.206	5,02	908.563	17.086	1,88
Mai	126.695	6.378	5,03	942.239	19.143	2,03

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1927	1928	1929	1927	1928	1929
Première période	133	126	105	38	24	34
Deuxième période	122	127	105	28	34	22
Troisième période	91	109		30	35	
Quatrième période	155	133		31	17	

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		Comptant			Terme
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés en millions de francs	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés en millions de francs	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin du mois	Montant des liquidations en millions de francs (1)	Montant des liquidations en millions de francs (1)
1927 Moyenne mensuelle	33	335	30.705	156	20.470	—	—	—	—
1928 Moyenne mensuelle	38	377	36.936	170	24.932	—	—	—	—
1928 Avril	35	361	36.501	163	24.903	19	60	378	412
Mai	35	384	41.645	173	29.317	20	60	908	562
Juin	35	378	41.305	171	28.619	21	80	793	648
Juillet	36	363	35.149	165	23.698	20	100	483	311
Août	36	368	36.807	169	24.701	19	100	731	278
Septembre	37	350	32.787	156	21.931	20	120	1.003	273
Octobre	38	405	36.200	181	24.299	23	140	1.215	387
Novembre	38	391	35.137	173	22.995	20	200	1.231	253
Décembre	38	399	38.697	176	26.006	18	200	1.316	291
1929 Janvier	38	415	31.468	189	26.641	22	200	2.272	378
Février	38	370	35.700	166	24.022	19	200	1.894	263
Mars	38	394	38.630	177	26.247	20	200	1.420	191
Avril	38	409	40.913	183	27.675	21	200	1.213	363
Mai	38	412	33.991	180	25.872	19	200	961	137
Juin	38	407	40.700	179	27.388	20	200	1.167	195

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1927 Moyenne mensuelle	57,9	177,1	5,7	240,7	206,2	34,5	85,65
1928 Moyenne mensuelle	65,0	185,1	5,7	255,8	214,7	41,1	83,92
1928 Mars	52,3	190,6	6,3	249,2	215,8	33,4	86,61
Avril	65,5	171,4	5,7	242,5	201,5	41,1	83,07
Mai	63,8	176,7	4,1	244,6	206,3	38,4	84,33
Juin	61,5	184,5	5,1	251,1	204,1	47,0	81,26
Juillet	80,5	175,4	5,2	261,1	209,8	51,3	80,34
Août	88,8	185,5	6,6	280,9	224,8	56,1	80,11
Septembre	79,3	188,1	6,1	273,4	220,0	53,4	80,47
Octobre	62,0	216,4	7,4	285,8	232,0	53,8	81,19
Novembre	57,7	204,3	6,0	268,1	228,0	40,0	85,06
Décembre	64,1	185,3	5,3	254,7	228,4	26,3	89,65
1929 Janvier	58,4	190,0	7,0	255,4	230,6	24,8	90,28
Février	47,9	173,2	6,4	227,5	226,4	1,1	99,52
Mars	67,2	236,9	6,8	310,9	242,7	68,2	78,06
Avril	64,8	228,3	6,4	299,5	241,8	57,7	80,74
Mai (chiffres provis.)	71,3	213,7	5,2	290,2	252,0	38,2	86,84

B. — Statistique du trafic.

1°) Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1.000)	Voyageurs-km. (1 = 1.000.000)	Tonnes totales (1 = 1.000)	Tonnes-km. (1 = 1.000.000)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1927 Moyenne mensuelle	18.079	492	6.386	208	50	267	131	656
1928 Moyenne mensuelle	19.054	521	6.783	239	49	258	105	651
1928 Janvier	20.202	507	6.332	207	52	268	121	648
Février	18.354	478	6.175	210	49	258	113	630
Mars	17.617	461	7.034	259	53	260	112	684
Avril	18.660	532	6.345	223	45	232	102	602
Mai	18.084	507	6.677	232	44	260	112	648
Juin	17.573	494	6.542	222	44	252	106	624
Juillet	18.682	558	6.244	219	46	224	104	593
Août	20.417	627	6.767	237	47	276	100	660
Septembre	19.354	541	6.805	241	46	260	96	643
Octobre	20.431	532	8.004	292	57	289	98	736
Novembre	19.421	502	7.729	281	55	267	97	700
Décembre	19.853	515	6.744	242	52	249	97	640
1929 Janvier	20.560	419	7.011	258	53	258	110	679
Février	17.427	444	6.074	222	44	221	97	584
Mars	19.291	530	7.672	273	54	288	127	742

2°) Transports de marchandises en service intérieur.

PÉRIODES	Nombre de tonnes (1 = 1.000)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions verres et glaces	Produits de carrières sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industrielles, pétrole, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1928 Juin	266	1.259	25	335	380	578	27	110	44	371	3.395
Septembre	314	1.289	40	339	389	646	81	95	40	433	3.666
Décembre	433	1.322	51	354	352	535	36	150	48	381	3.662
1929 Janvier	328	1.512	89	411	452	400	52	208	47	275	3.774
Février	298	1.350	69	304	391	285	41	158	41	232	3.169
Mars	382	1.517	82	371	531	453	51	220	51	315	3.973

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

Périodes	a	b	c	a + c
1927 Moyenne mensuelle .	452.782	115.019	181.941	634.723
1928 Moyenne mensuelle .	490.573	128.013	170.669	661.242
1928 Mars ...	513.833	135.423	177.021	690.854
Avril....	452.135	124.817	159.285	611.420
Mai	470.061	131.369	168.023	638.084
Juin	482.951	133.849	166.196	649.147
Juillet ..	470.743	119.711	161.484	632.227
Août ...	495.259	120.208	181.777	677.036
Septemb.	492.384	121.341	180.748	673.132
Octobre .	575.238	141.945	184.575	759.813
Novemb.	550.052	130.050	165.363	715.415
Décemb..	482.210	125.621	165.452	647.662
1929 Janvier .	496.341	149.309	167.460	663.801
Février ..	430.651	130.456	152.766	583.417
Mars	507.628	138.470	200.133	707.761
Avril	518.314	133.537	182.348	700.662
Mai	512.156	117.893	174.331	686.487

TAUX DE L'ESCOMPTE

DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	26 avril 1929	7,50
Autriche	24 avril 1929	7,50
Belgique	1 ^{er} juillet 1928	4
Bulgarie	1 ^{er} juillet 1929	10
Danemark	24 juin 1926	5
Dantzig	18 juin 1927	6
Espagne	19 décembre 1928	5,50
Esthonie	2 janvier 1928	7,50
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York) ..	13 juillet 1928	5
Finlande	16 novembre 1928	7
France	19 janvier 1928	3,50
Grande-Bretagne	7 février 1929	5,50
Grèce	30 novembre 1928	9
Hollande	25 mars 1929	5,50
Hongrie	24 avril 1929	8
Indes	6 juin 1929	5
Italie	14 mars 1929	7
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} avril 1928	6
Lithuanie	novembre 1927	6
Norvège.....	26 mars 1928	5,50
Pologne.....	19 avril 1929	9
Portugal.....	26 juillet 1926	8
Roumanie	14 mai 1929	9,50
Suède	24 août 1928	4,50
Suisse.....	22 octobre 1925	3,50
Tchécoslovaquie.....	8 mars 1927	5
U. R. S. S.	1 ^{er} avril 1923	8
Yougoslavie	22 juin 1922	6

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Chiffres globaux.

PÉRIODES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			Déf. (-) ou Exc. (+) de la balance commer- ciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)		
1927 Moyenne mensuelle .	3.172	2.428	766	2.019	2.225	1.102	- 203	91,6
1928 Moyenne mensuelle .	3.293	2.630	799	2.214	2.512	1.134	- 118	95,5
1928 Mars	3.415	3.022	885	2.466	2.744	1.113	- 279	90,8
Avril.....	3.102	2.429	783	1.983	2.260	1.140	- 170	93,0
Mai	3.172	2.582	814	2.345	2.429	1.036	- 153	94,1
Juin	3.269	2.617	801	2.385	2.462	1.032	- 156	94,0
Juillet	3.117	2.338	750	2.352	2.401	1.021	+ 63	102,7
Août	3.099	2.536	818	2.126	2.304	1.084	- 232	90,8
Septembre	3.578	2.865	801	2.154	2.320	1.077	- 546	81,0
Octobre	3.726	2.903	779	2.400	2.922	1.217	+ 18	100,6
Novembre	3.523	2.653	753	2.042	2.555	1.251	- 99	96,3
Décembre	3.491	2.788	799	2.633	3.364	1.278	+ 576	120,6
1929 Janvier	3.099	2.393	772	1.651	2.075	1.257	- 318	86,7
Février	3.001	2.699	899	1.590	2.397	1.507	- 302	88,8
Mars	3.626	3.058	843	1.933	2.705	1.400	- 353	88,4
Avril	3.598	2.991	831	2.225	2.833	1.273	- 159	94,7

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Détail par catégories.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés ni monnayés		TOTAUX	
	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.
IMPORTATIONS :												
1927 L'année	17.716	95.587	3.500.296	7.193.940	33.621.307	15.187.293	922.069	6.598.228	5	63.459	38.061.393	29.138.507
1928 L'année	10.974	61.342	3.235.807	6.794.598	35.159.548	16.592.427	1.103.720	7.996.794	33	119.079	39.510.082	31.564.240
1928 Février	1.569	8.142	237.360	514.657	2.756.645	1.509.514	82.464	653.380	21	6.812	3.078.060	2.672.505
Mars	1.370	7.235	289.885	620.131	3.023.127	1.644.280	101.081	746.741	1	4.092	3.415.464	3.022.479
Avril	964	5.117	235.373	518.212	2.780.233	1.267.113	85.093	631.352	4	7.637	3.101.668	2.429.431
Mai	656	3.914	224.375	521.300	2.849.337	1.358.583	97.795	695.493	1	3.205	3.172.163	2.582.495
Juin	500	3.144	274.654	577.855	2.904.918	1.375.317	88.843	651.499	—	9.679	3.268.916	2.617.494
Juillet	608	3.940	261.203	514.917	2.769.428	1.194.389	86.227	622.658	21	1.701	3.117.488	2.337.605
Août	595	3.749	274.057	547.294	2.726.016	1.319.176	98.061	658.344	—	7.685	3.098.730	2.536.248
Septembre	770	4.024	303.650	608.637	3.181.176	1.542.242	92.869	698.509	—	11.670	3.578.465	2.865.082
Octobre	901	5.223	344.316	678.097	3.276.286	1.445.903	104.085	732.051	2	41.921	3.725.590	2.903.195
Novembre	860	4.713	282.210	578.714	3.143.183	1.397.793	97.222	665.469	1	6.749	3.523.476	2.653.438
Décembre	1.086	6.424	276.452	597.349	3.120.250	1.487.503	93.249	684.864	1	12.094	3.491.038	2.788.234
1929 Janvier	1.228	6.588	232.648	520.805	2.775.200	1.202.213	90.293	663.002	—	650	3.099.369	2.393.258
Février	1.744	9.558	229.014	511.039	2.677.235	1.469.093	92.739	708.482	—	404	3.000.733	2.698.576
Mars	1.736	9.834	267.314	598.856	3.246.194	1.568.863	110.812	862.388	1	18.453	3.626.058	3.058.394
Avril	1.603	8.880	282.914	584.238	3.196.425	1.573.309	116.610	817.752	—	7.204	3.597.553	2.991.383
EXPORTATIONS :												
1927 L'année	15.703	151.720	726.577	2.129.315	16.594.001	8.980.427	6.885.825	15.366.234	100	68.918	24.222.207	26.696.614
1928 L'année	16.854	157.612	923.057	2.528.710	18.326.334	9.876.856	7.307.616	17.508.044	99	74.199	26.573.960	30.145.421
1928 Février	1.369	13.790	61.448	220.170	1.467.882	1.051.092	578.097	1.438.887	14	9.533	2.108.809	2.733.472
Mars	1.623	14.420	70.337	214.593	1.664.505	944.952	729.592	1.562.438	9	7.252	2.466.067	2.743.635
Avril	1.197	11.422	49.688	170.493	1.462.935	753.178	469.320	1.315.462	13	9.372	1.983.154	2.259.927
Mai	1.391	12.163	51.213	186.691	1.645.003	852.918	647.193	1.373.777	5	3.946	2.344.805	2.429.495
Juin	1.591	15.124	58.283	209.065	1.655.936	711.339	668.938	1.521.450	5	4.644	2.384.753	2.461.622
Juillet	1.482	13.431	116.585	233.667	1.610.342	724.283	623.564	1.424.255	7	5.422	2.351.980	2.401.058
Août	1.196	11.354	92.264	210.519	1.485.700	745.051	547.204	1.330.959	8	6.064	2.126.372	2.303.947
Septembre	1.909	16.819	111.309	235.771	1.547.071	793.396	493.756	1.270.510	4	3.007	2.154.049	2.319.503
Octobre	1.687	14.763	113.408	227.479	1.562.039	926.658	723.107	1.745.130	10	7.633	2.400.252	2.921.663
Novembre	1.206	10.519	79.715	200.775	1.403.410	882.422	557.167	1.457.066	5	3.875	2.041.504	2.554.657
Décembre	923	10.386	76.255	235.545	1.642.428	1.022.409	913.073	2.086.864	10	8.608	2.632.719	3.363.812
1929 Janvier	1.088	11.280	50.013	192.990	1.224.793	751.611	374.782	1.113.090	8	5.980	1.650.684	2.074.951
Février	1.032	10.412	46.995	170.173	1.137.044	966.492	405.254	1.244.508	8	5.155	1.590.332	2.396.740
Mars	1.494	16.672	75.961	233.846	1.343.561	912.017	511.732	1.534.651	11	8.060	1.932.759	2.705.246
Avril	1.282	13.279	72.882	211.693	1.540.462	912.892	610.190	1.690.217	6	4.443	2.224.821	2.832.524

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

I. — Classement par genre d'industrie. (Mois de juin 1929.)

RUBRIQUES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dettes obligataires	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Banques	13	108.697	12	18.390	1	23	18.367	11.700	816	—
Assurances	36	38.781	30	14.716	6	575	14.141	8.621	10.964	489
Opérations financières	52	338.476	44	60.950	8	3.820	57.130	37.251	77.739	4.315
Exportations, importations	31	49.466	21	9.846	10	990	8.856	2.655	—	—
Commerce de fers et métaux	15	13.212	13	1.823	2	628	1.105	477	—	—
Commerce d'habillement et d'ameublem.	23	33.623	17	5.147	6	1.504	3.643	1.648	—	—
Commerce de produits alimentaires	13	8.686	10	686	3	556	130	181	75	3
Commerce non dénommés	50	79.353	38	12.546	12	236	12.310	6.797	20.885	1.460
Sucreries	4	35.067	4	13.419	—	—	13.419	11.191	15.633	885
Mécaniques	4	15.120	4	2.262	—	—	2.262	1.326	207	—
Brasseries	5	14.950	3	9.052	2	143	8.909	3.542	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	14	47.072	7	4.184	7	5.279	(1.095)	2.789	—	—
Carrières	13	43.460	10	11.355	3	1.398	9.957	6.412	—	—
Charbonnages	5	138.600	4	10.772	1	1.302	9.470	3.952	58.702	3.356
Mines et autres industries extractives	17	154.440	11	18.410	6	1.460	16.950	10.035	4.547	223
Gaz	5	33.100	3	1.784	2	34	1.750	1.540	48.029	326
Electricité	7	60.514	5	1.130	2	63	1.067	890	1.132	66
Constructions électriques	6	48.470	5	3.993	1	123	3.870	924	16.723	1.220
Hôtels, théâtres, cinémas	17	24.062	14	3.925	3	264	3.661	1.509	—	—
Imprimerie, publicité	11	3.044	6	198	5	459	(261)	24	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	30	121.400	24	24.387	6	463	23.924	14.406	1.000	—
Matériaux artif. et prod. céramiques	22	42.220	17	4.526	5	1.784	2.742	1.339	3.304	244
Métallurgie, sidérurgie	42	211.688	36	30.327	6	2.264	28.063	15.975	4.499	174
Construction	28	65.253	21	14.840	7	3.236	11.604	2.201	1.543	25
Papeteries (industries)	1	1.300	1	1.794	—	—	1.794	580	—	—
Plantations et sociétés coloniales	21	370.058	17	32.622	4	1.467	31.155	9.170	505	—
Produits chimiques	8	62.265	8	3.478	—	—	3.478	1.301	—	—
Industries du bois	12	108.814	10	13.931	2	59	13.872	6.279	—	—
Tanneries et corroieries	8	19.590	8	2.018	—	—	2.018	649	—	—
Automobiles	11	12.970	9	1.583	2	57	1.526	448	—	—
Verreries	2	15.200	2	107	—	—	107	—	—	—
Glaceries	2	7.000	2	206	—	—	206	—	—	—
Industries non dénommées	61	142.481	47	26.557	14	4.975	21.582	13.067	435	—
Chemins de fer	7	88.921	6	9.045	1	247	8.798	5.341	25.327	666
Chemins de fer vicinaux	1	8.080	1	723	—	—	723	630	—	—
Navigation et aviation	21	204.823	15	19.277	6	959	18.318	12.938	—	—
Télégraphe, téléphone	4	12.500	1	3.113	3	1.189	1.924	900	—	—
Tramways électriques	6	18.478	5	1.891	1	22	1.869	—	17.092	649
Autobus	1	10.250	1	8.008	—	—	8.008	7.000	1.237	98
Transports non dénommés	20	25.076	17	3.347	3	303	3.044	2.276	—	—
Divers non dénommés	13	10.263	9	207	4	38	169	30	336	17
Total	662	2.846.823	518	406.575	144	35.920	370.655	208.004	310.730	14.216

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusqu'à 1 million	363	153.159	275	31.114	88	7.878	23.236	13.743	56.752	3.168
De plus de 1 à 5 millions	195	513.310	156	103.726	39	19.074	84.652	45.424	49.655	2.388
De plus de 5 à 10 millions	49	344.062	38	62.798	11	6.124	56.674	35.904	21.604	810
De plus de 10 à 20 millions	27	374.983	24	63.246	3	450	62.796	31.291	66.388	1.853
De plus de 20 millions	28	1.461.329	25	145.691	3	2.394	143.297	81.642	116.331	5.997
Total	662	2.846.823	518	406.575	144	35.920	370.655	208.004	310.730	14.216

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

I. — Détail des émissions de juin 1929 (en milliers de francs).

	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL				Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	PART PRISE PAR LES BANQUES DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS				
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		Montant	Désignation	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		
	Nombre	Montant *	Nombre	Montant	Nombre	Capital ancien	Augmentation *	Nombre				Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Banques	—	—	1	100 min	2	102.500	57.500	—	—	—	50.000	Bque Josse Allard	—	—	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières	9	51.090	1	14 min	12	186.348	92.797	—	—	29.550	25.000	Banque Industrielle belge	3	11.700	—	—
Exportations, importations	2	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	500	1	200 min
Commerce de fer et métaux	1	1.500	2	1.272 min	—	—	—	—	—	1.176	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habillem. et d'ameubl.	3	570	—	—	—	—	—	—	—	76	—	—	—	—	—	—
Commerce de produits alimentaires	3	700	—	—	—	—	—	—	—	294	—	—	1	50	—	—
Commerces non dénommés	10	5.480	3	552 min	3	2.660	3.340	—	—	2.767	—	—	1	1.000	—	—
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries	2	6.829	—	—	—	—	—	—	—	1.072	—	—	—	—	—	—
Brasseries	3	8.550	—	—	1	550	450	—	—	7.541	—	—	2	1.340	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	1	550	—	—	3	7.330	4.070	—	—	150	—	—	1	1.400	—	—
Carrières	2	2.550	—	—	1	2.120	530	—	—	1.000	—	—	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	1	1.500	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines et autres industr. extractives.	1	20.000	—	—	—	—	—	1	100.000	10.125	3.364	(1)	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	2	60.000	30.000	—	—	—	955	Banque industrielle belge	—	—	—	—
Constructions électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	3	7.950	—	—	2	4.040	11.480	—	—	2.902	—	—	1	1.500	—	—
Imprimerie, publicité	1	50	1	60 min	2	8.175	10.325	—	—	—	4.500	Banque de Bruxelles	—	—	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	9	37.925	—	—	1	2.610	1.390	—	—	5.590	22.581	Banque belge du Travail	1	500	—	—
Matér. artific. et prod. céramiques.	1	4.000	—	—	1	1.112	2.888	—	—	528	—	—	1	560	—	—
Métallurgie, sidérurgie	4	7.000	—	—	5	18.550	16.250	—	—	1.358	—	—	1	4.000	—	—
Construction	2	700	2	3.514 min	3	1.360	1.660	—	—	550	—	—	—	—	—	—
Papeteries (industries)	1	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations et sociétés coloniales ..	4	24.500	—	—	2	255.500	305.500	—	—	6.850	5.500	(2)	—	—	—	—
Produits chimiques	—	—	—	—	2	48.400	121.600	—	—	30.350	—	—	2	4.000	—	—
Industries du bois	1	600	1	10 min	—	—	—	—	—	—	—	—	1	250	—	—
Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	300	—	—
Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Verreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	3	4.550	—	—	6	5.312	5.068	—	—	2.480	—	—	3	1.980	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	—	—	—	—	1	1.950	50	—	—	—	—	—	2	150	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	—	—	—	—	1	350	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	—	—	2	25 min	1	140	360	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	66	186.194	13	5.547 min	52	710.507	665.558	1	100.000	104.359	111.359	—	22	29.230	1	200 min

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

(1) Crédit Anversois; Banque Josse Allard.

(2) Banque Générale de Liège et de Huy; Banque Centrale de Liège.

**II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale
et selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital (en milliers de francs).**

	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		anonymes et en comman- dite par actions		coopératives et unions du créd.	
	Nom- bre	Montant(*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Capital ancien	Augmen- tation (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.

En Belgique	61	141.694	13	5.547 min.	49	425.007	350.658	—	—	22	29.230	1	200 min.
En Belgique et à l'étranger	1	90.030	—	—	1	30.000	10.000	1	100.000	—	—	—	—
Au Congo belge	4	24.500	—	—	2	255.500	305.500	—	—	—	—	—	—
Total	66	186.194	13	5.547 min.	52	710.507	665.558	1	100.000	22	29.230	1	200 min.

2° Selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital.

Jusqu'à 1 million	38	17.740	12	4.375 min.	27	2.460	12.805	—	—	13	4.880	1	200 min.
De plus de 1 à 5 millions	19	49.904	1	1.172 min.	9	27.622	8.678	—	—	8	16.350	—	—
De plus de 5 à 10 millions	5	35.300	—	—	8	75.575	55.975	—	—	1	8.000	—	—
De plus de 10 à 20 millions	2	31.000	—	—	3	39.000	51.000	—	—	—	—	—	—
De plus de 20 millions	2	47.250	—	—	5	545.900	517.100	1	100.000	—	—	—	—
Total	66	186.194	13	5.547 min.	52	710.507	665.558	1	100.000	22	29.230	1	200 min.

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

RECOURS DES PROVINCES ET COMMUNES A L'EMPRUNT.

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)	PÉRIODES	CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE				Emprunts directs des provinces et communes
			Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :				
			Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédit gagées par les impôts cédulaires et additionnels)		
		Prélèvements sur comptes	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets		
	milliers de fr.		en milliers de francs				
1927 Moyenne mensuelle	205.297	1927 Moyenne mensuelle	24.886	8.074	13.578	11.289	462.500 (1)
1928 Moyenne mensuelle	308.001	1928 Moyenne mensuelle	24.136	3.495	14.171	19.250	\$ 10 millions (1)
1928 Mars	311.461	1928 Mars	10.895	2.271	19.428	17.083	néant
Avril	273.226	Avril	20.017	2.679	12.605	9.396	néant
Mai	281.360	Mai	18.544	4.519	13.864	12.145	néant
Juin	321.939	Juin	23.393	846	20.110	13.355	néant
Juillet	308.146	Juillet	25.270	6.552	16.901	25.688	néant
Août	329.927	Août	24.686	2.753	11.130	34.011	néant
Septembre	328.440	Septembre	19.792	2.221	10.686	19.864	néant
Octobre	339.850	Octobre	16.881	7.772	9.964	26.136	néant
Novembre	300.927	Novembre	33.756	1.277	12.813	13.960	néant
Décembre	402.238	Décembre	59.236	3.036	12.729	17.065	\$ 10 millions
1929 Janvier	339.703	1929 Janvier	37.894	3.744	18.023	10.677	néant
Février	302.410	Février	13.675	3.184	12.233	11.610	néant
Mars	387.623	Mars	22.315	2.438	14.653	9.866	néant
Avril	364.267	Avril	28.880	4.102	14.844	5.934	néant
Mai	455.946	Mai	20.965	1.070	17.914	5.94	néant

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(1) Montant annuel.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.
Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Année 1927	4.759	17.585.864	4.002	4.809.059	757	237.928	4.571.131	2.395.315	3.670.084	165.839
*Année 1928	5.063	21.600.552	4.177	5.263.672	886	331.675	4.931.897	2.897.866	4.053.892	240.975
6 premiers mois 1928 ..	3.487	12.366.028	2.893	3.113.065	598	162.006	2.950.159	1.619.497	3.185.268	190.319
6 premiers mois 1929 ..	3.797	15.855.213	3.153	3.345.439	644	200.128	3.145.311	1.852.136	2.241.736	100.995
1923 *Avril	1.287	4.010.055	1.098	972.505	189	38.267	934.238	495.245	1.519.311	84.288
Mai	935	4.393.410	749	1.158.060	186	65.093	1.092.967	677.238	1.035.382	74.994
Juin	492	1.907.632	391	328.571	101	28.511	300.060	130.984	193.186	9.364
Juillet	325	1.923.355	258	448.896	67	71.737	377.159	266.892	90.532	7.072
Août	168	408.925	137	93.694	31	3.849	89.845	56.347	60.896	4.651
Septembre	162	740.094	132	285.374	30	8.491	276.883	136.897	73.136	4.579
Octobre	132	2.408.553	361	649.339	71	40.119	609.220	425.434	123.669	6.120
Novembre	256	1.910.213	216	378.925	40	15.040	363.885	218.780	348.204	18.162
Décembre	233	1.843.384	184	294.279	49	29.533	264.746	174.019	172.187	10.072
1929 Janvier	133	568.107	97	127.274	36	46.099	81.175	50.916	23.173	1.321
Février	105	221.028	87	34.608	18	3.146	31.462	16.653	78.935	3.465
Mars	575	2.091.399	503	560.255	72	8.482	551.773	311.832	157.771	7.781
Avril	1.370	4.760.941	1.096	1.062.905	204	40.020	1.022.885	517.404	1.079.487	53.513
Mai	1.022	5.363.915	852	1.153.822	170	66.461	1.037.361	747.327	591.640	20.699
Juin	662	2.846.823	518	406.575	144	35.920	370.655	208.004	310.730	14.216

(*) Les chiffres relatifs au Crédit communal ont été déduits.

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Tableau rétrospectif

PÉRIODES	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Ensemble des émissions (sociétés anonymes et en commandite par actions)	Apports en nature compris dans les souscriptions et augmentations de capital	Dissolutions de sociétés			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	Actions		Obligations				anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs (*)		Nombre de sociétés	Capital ancien en milliers de francs	Augmentation en milliers de francs (*)	Nombre de sociétés			Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés		Montant en milliers de francs
Année 1927 ...	751	2.678.118	211	608	—	3.371.530	21	278.575	6.328.223	1.442.609	212	449.962	84
Année 1928 ...	999	6.312.470	211	734	7.208.508	5.938.630	8	11.880	12.262.980	1.955.792	289	1.168.076	21
6 prem. mois 1928	525	3.011.870	115	395	3.616.914	3.461.900	5	8.300	6.492.070	1.197.531	157	723.841	11
6 prem. mois 1929	564	3.619.980	93	404	4.755.027	4.424.530	3	102.750	8.147.270	1.448.341	143	412.388	17
1928 Avril	99	744.694	17	78	543.830	394.900	2	6.000	1.145.594	166.765	34	51.665	2
Mai	74	445.189	26	98	1.465.276	1.077.869	—	—	1.523.058	186.937	24	182.505	2
Juin	78	599.404	17	63	394.208	746.358	—	—	1.345.762	207.054	32	69.111	3
Juillet ...	101	609.697	21	59	827.928	439.001	—	—	1.048.698	69.835	17	87.857	3
Août	80	410.589	16	57	400.327	565.250	1	980	976.819	87.624	18	12.150	2
Septembre ..	49	562.144	21	37	167.502	175.811	—	—	737.955	231.119	22	68.991	—
Octobre ..	77	673.835	16	59	474.499	299.238	—	—	973.073	171.110	26	110.830	1
Novembre ..	84	794.065	11	64	1.317.433	535.850	2	2.600	1.332.515	111.074	22	92.955	1
Décembre ..	83	250.270	11	63	404.875	461.580	—	—	711.850	87.499	27	71.452	3
1929 Janvier ..	124	1.644.504	18	70	972.644	656.858	1	1.260	2.302.622	605.716	28	63.776	4
Février ..	97	544.396	14	63	363.039	497.786	—	—	1.042.182	187.921	12	47.658	4
Mars	86	514.395	15	71	860.662	644.214	—	—	1.158.609	266.874	21	181.970	4
Avril	100	318.806	20	81	856.408	824.030	1	1.500	1.144.335	99.258	30	55.364	2
Mai	91	411.688	18	67	991.799	1.136.081	—	—	1.547.770	184.213	30	34.390	2
Juin	66	186.194	13	52	710.507	665.558	1	100.000	951.752	104.359	22	29.230	1

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).

ÉPOQUE	CHARBONS					SIDÉRURGIE									
	P ^r foyer domest. brais. anthr. 20/30	Industr. menu 1/2 gras mi lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charleroi	Blooms		Billettes		Poutrelles		Rails		
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.		
1927 Moyenne mensuelle	272,-	158,-	160,-	205,-	192,-	644,-	4-2-9	760,-	4-8-3	814,-	4-14-10	886,-	6-5-0	1092,-	
1928 Moyenne mensuelle	264,-	147,-	143,-	176,-	172,-	615,-	4-6-6	833,-	4-11-6	866,-	4-18-4	905,-	6-8-1	1162,-	
1928 Mai	255,-	148,-	140,-	175,-	170,50	625,-	4-5-0	840,-	4-10-0	870,-	4-13-6	900,-	6-10-0	1100,-	
Juin	260,-	150,-	140,-	175,-	170,50	630,-	4-10-0	850,-	4-14-0	880,-	4-19-0	930,-	6-10-0	1100,-	
Juillet	265,-	150,-	145,-	180,-	170,50	630,-	4-7-0	850,-	4-12-6	880,-	4-17-0	900,-	6-0-0	1100,-	
Août	265,-	150,-	145,-	180,-	170,50	630,-	4-8-0	855,-	4-13-0	885,-	5-0-0	900,-	6-0-0	1250,-	
Septembre	265,-	150,-	145,-	180,-	170,50	590,-	4-10-0	857,-	4-15-0	887,-	5-0-0	915,-	6-0-0	1250,-	
Octobre	270,-	150,-	145,-	180,-	175,-	590,-	4-8-0	857,50	4-10-0	887,-	5-2-6	915,-	6-10-0	1250,-	
Novembre	275,-	150,-	145,-	180,-	175,-	595,-	4-8-0	857,50	4-10-0	887,-	5-5-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Décembre	280,-	150,-	145,-	180,-	175,-	595,-	4-8-0	857,50	5-0-0	887,-	5-4-0	940,-	6-10-0	1250,-	
1929 Janvier	280,-	155,-	145,-	180,-	175,-	595,-	4-8-0	857,50	5-0-0	887,-	5-0-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Février	280,-	160,-	145,-	185,-	175,-	595,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-2-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Mars	290,-	165,-	150,-	190,-	175,-	605,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Avril	290,-	170,-	155,-	195,-	200,-	620,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Mai	290,-	170,-	170,-	195,-	205,-	620,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Juin	295,-	175,-	175,-	200,-	200,-	620,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-2-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Juillet	300,-	180,-	175,-	210,-	200,-	620,-	5-0-0	867,50	5-3-0	887,-	5-5-0	910,-	6-10-0	1250,-	

PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES

VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).

EPOQUES	par 100 kilos							par kilo		par 26
	Fro-ment	Seigle	Avoine	Orge	Pomme ^{es} de terre	Lin brut	Chanvre ^{re} brut	Beurre	Laine	Œufs
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1927 Moyenne mens.	191,18	175,28	158,76	168,65	93,99	188,45	841,44	26,79	47,63	25,78
1928 Moyenne mens.	168,84	168,25	178,66	171,90	75,56	216,58	880,10	28,88	54,61	25,67
1928 Mars	172,09	168,87	182,14	180,47	70,01	213,50	860,-	30,44	53,80	18,57
Avril	179,66	176,13	195,07	185,13	74,08	214,38	860,-	28,55	55,-	18,74
Mai	185,20	185,88	205,70	189,36	79,17	225,-	865,-	23,63	56,-	18,90
Juin	184,98	186,45	205,40	187,44	101,82	224,66	880,-	23,99	56,-	19,08
Juillet	184,44	182,45	202,30	172,20	79,21	204,44	886,25	24,46	55,50	20,65
Août	164,30	164,58	176,61	165,-	73,19	209,98	890,-	26,75	55,-	25,98
Septembre	152,96	152,95	157,15	156,70	72,02	203,96	900,-	30,29	55,-	27,97
Octobre	160,14	158,29	160,39	159,80	70,87	218,72	900,-	31,61	55,-	33,67
Novembre	160,97	160,19	162,61	159,95	67,37	220,88	900,-	32,94	55,-	36,87
Décembre	152,81	154,48	159,60	157,53	67,67	219,-	900,-	34,47	55,-	33,04
1929 Janvier	158,55	157,24	166,39	161,79	69,53	214,01	-	33,78	22,-	30,46
Février	163,14	160,20	169,35	164,97	77,88	207,54	-	33,27	23,50	30,92
Mars	162,14	159,18	167,91	164,70	84,84	210,42	-	28,37	23,-	23,13
Avril	161,59	158,30	169,55	164,05	76,93	204,08	-	28,92	23,-	19,20
Mai	162,49	157,39	168,10	161,37	69,55	195,75	-	26,96	23,-	19,99

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	18-7-1928	4-7-1929	11-7-1929	18-7-1929
Encaisse .					
Or	(1) 306.377	4.015.190	5.018.613	5.044.087	5.043.918
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.322.785	2.289.953	2.291.612	2.250.239
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2.741.881	3.817.731	3.997.043	3.837.465
Avances sur fonds publics	57.901	231.165	332.265	280.166	272.599
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.916.149	1.716.819	1.720.100	1.730.386
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	10.650.345	12.690.802	12.802.841	12.704.436
Comptes Courants particuliers	88.333	512.242	270.857	429.959	362.232
Compte Courant du Trésor	14.541	155.224	192.707	78.210	147.383
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	11.317.811	13.154.366	13.311.010	13.214.051
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	56,— %	55,56 %	55,11 %	55,20 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	4,— %	4,— %	4,— %	4,— %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %

(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires

	ENCAISSE		Portefeuille effets sur la Belgique et s/l'étranger	Avances sur fondspublics	Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
	Or	Traites et disponibilités or s/l'étranger					Particuliers	Trésor	
Année 1927	3.271.424	2.215.241	2.447.225	171.199	1.998.846	9.566.723	491.814	92.131	10.150.668
» 1928	3.945.748	2.420.684	2.834.475	242.082	1.908.762	10.826.969	478.407	99.697	11.405.072
1928 Avril	3.786.168	2.305.807	2.689.132	256.951	1.952.364	10.571.768	390.191	86.789	11.048.748
Mai	3.865.992	2.334.364	2.747.627	302.816	1.955.544	10.649.341	469.118	130.717	11.249.176
Juin	3.964.725	2.255.917	2.793.167	244.287	1.934.032	10.521.605	606.133	92.499	11.220.237
Juillet	4.010.797	2.313.042	2.753.029	235.006	1.921.337	10.702.027	495.782	109.900	11.307.709
Août	4.020.302	2.401.529	2.757.702	286.571	1.900.666	10.964.495	373.905	108.316	11.446.716
Septembre	4.032.893	2.506.760	2.887.167	265.927	1.883.673	11.084.144	447.324	107.499	11.638.967
Octobre	4.047.148	2.598.960	2.990.503	267.628	1.861.306	11.363.305	360.849	88.084	11.812.238
Novembre	4.131.551	2.660.544	3.075.364	209.203	1.831.120	11.422.590	449.883	62.052	11.934.526
Décembre	4.370.401	2.700.147	3.223.331	184.672	1.798.773	11.473.880	696.263	115.777	12.285.920
1929 Janvier	4.522.724	2.791.639	3.303.928	189.024	1.758.712	11.925.922	494.610	183.906	12.604.438
Février	4.529.289	2.487.674	3.527.961	211.082	1.722.209	11.968.393	449.255	128.257	12.545.905
Mars	4.537.034	2.327.500	3.673.451	211.613	1.712.851	11.975.673	415.245	127.512	12.518.430
Avril	4.637.350	2.406.846	3.771.482	224.648	1.713.961	12.205.370	470.612	114.100	12.790.082
Mai	4.812.999	2.323.902	3.670.399	240.717	1.714.325	12.364.088	334.684	79.701	12.778.474
Juin	4.977.801	2.317.018	3.658.405	254.484	1.711.400	12.352.120	415.335	148.863	12.916.318

BANQUE D'ANGLETERRE

(En milliers de £)

	27-12-1913	19-7-1928	11-7-1929	18-7-1929
ACTIF				
Encaisse métallique				
Or (Issue Depart ^t)	32.045	173.154	154.494	154.443
Monnaies d'or et d'argent (Bkg Dt)	1.053	2.790	1.217	1.222
Placements du « Banking Depart ^t »	47.129	81.629	82.941	79.915
dont { valeurs garanties par l'Etat	11.199	31.389	43.292	42.712
{ escomptes et avances	35.930	50.240	16.182	13.568
{ autres valeurs			23.467	23.635
PASSIF				
Billets en circulation	29.361	135.891	368.840	367.325
Dépôts publics (Public Deposits)	9.421	16.388	9.230	11.566
Autres dépôts	42.091	106.996	102.531	98.635
Rapport de l'encaisse du Banking Depart ^t « or, argent et billets en réserve » au solde de ses dépôts (Proportion of reserve to liabilities)	43,1 %	48,4 %	41,9 %	43,8 %
Taux officiel d'escompte	5,— %	4,50 %	5,50 %	5,50 %

REICHSBANK

(En milliers de Reichsmarks)

	31-12-1913	14-7-1928	6-7-1929	15-7-1929
ACTIF				
Encaisse or.	1.169.971	2.127.251	1.994.459	2.036.240
Devises admises dans la couverture des billets	—	200.098	368.928	351.902
Monnaies divisionnaires	276.832	94.854	116.891	130.987
Portefeuille effets	1.490.749	2.241.957	2.688.138	2.399.878
Avances s/ nantissements	94.473	43.920	79.852	173.420
Bons du Trésor escomptés	—	100	110.430	14.800
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	4.224.979	4.510.013	4.347.461
Divers engagements à vue	793.120	558.355	603.845	614.939
Rapports :				
a) de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue.	—	48,66 %	45,33 %	48,12 %
b) de l'encaisse métallique (or et monnaies divisionnaires) à l'ensemble des engagements à vue	42,72 %	46,45 %	40,49 %	43,67 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	7,— %	7,50 %	7,50 %

BANQUE DE FRANCE

(En milliers de francs)

	25-6-1928	28-6-1929	5-7-1929
ACTIF			
Encaisse-or (monnaies et lingots)	28.934.885	36.624.701	36.650.056
Disponibilités à vue à l'étranger	15.984.601	7.299.514	7.304.435
Portefeuille commer ^t et d'effets publics : effets de commerce escomptés :			
sur la France	2.955.454	8.104.939	7.669.984
sur l'Etranger	16.969	17.611	20.108
effets négociables achetés	10.544.906	18.503.327	18.501.898
Avances sur titres	1.846.774	2.321.823	2.525.350
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement	5.930.000	5.768.689	5.768.689
Prêts sans intérêts à l'Etat	3.200.000	3.200.000	3.200.000
PASSIF			
Billets au porteur en circulation	58.772.461	64.921.466	64.840.868
Comptes courants créditeurs :			
du Trésor Public	5.078.689	5.079.687	5.786.804
de la caisse autonome d'amortissement	1.934.117	5.960.900	5.668.797
comptes cour ^{ts} , comptes de dép ^{ts} de fonds, disposit ^{ns} et autres engagements à vue	5.744.443	7.075.109	6.541.237
Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue	40,45 %	44,11 %	44,24 %
Taux d'escompte officiel	3,50 %	3,50 %	3,50 %

NEDERLANDSCHE BANK

(En milliers de florins P.-B.)

	27-12-1913	16-7-1928	8-7-1929	15-7-1929
ACTIF				
Encaisse métallique	160.506	458.256	465.101	465.219
Portefeuille effets :				
s/ la Hollande	67.504	50.914	70.368	70.992
s/ l'Etranger	14.300	200.891	175.860	176.135
Avances s/nantissements	86.026	105.622	110.619	102.614
Compte du Trésor (débitaire)	9.235	7.057	1.408	—
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	796.436	819.017	812.765
Comptes courants :				
particuliers	4.333	42.695	20.970	14.629
du Trésor (créditaire)	—	—	—	3.702
Assignations de banque	1.522	431	253	484
Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue	50,39 %	54,58 %	55,35 %	55,94 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	4,50 %	5,50 %	5,50 %

BANQUE NATIONALE SUISSE

(En milliers de francs)

	31-12-1913	14-7-1928	6-7-1929	15-7-1929
ACTIF				
Encaisse métallique (or et argent)	190.791	506.348	532.548	531.854
Disponibilités « or » à l'étranger	23.844	196.818	254.190	224.973
Portefeuille effets sur la Suisse	146.546(1)	167.876	132.390	123.402
Avances sur nantissements	28.256	74.851	75.240	62.410
Correspondants	—	35.696	18.331	40.924
PASSIF				
Billets en circulation	313.821	811.096	868.957	848.125
Autres engagements à vue	58.930(2)	127.447	96.952	88.848
Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue	51,19 %	53,95 %	55,13 %	56,76 %
Taux d'escompte officiel	4,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

- (1) Y compris les effets sur l'étranger.
(2) Y compris les engagements à terme.

BANQUE DE POLOGNE

(En milliers de Zloty)

	10-7-1928	30-6-1929	10-7-1929
ACTIF			
Encaisse métallique	606.083	627.845	628.455
Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	515.880	437.709	440.004
Total de la réserve	1.121.963	1.065.554	1.068.439
Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrang. ne servant pas de couverture	208.790	82.381	81.713
Portefeuille effets	581.091	741.379	710.062
Avances s/titres	58.371	91.243	86.437
» à l'Etat	25.000	25.000	25.000
PASSIF			
Billets en circulation	1.126.196	1.298.474	1.245.388
Exigibilités à vue (y compris le c ^o c ^t du Trésor)	636.295	467.633	488.086
Rapport de la réserve totale à l'ensemble des engagements à vue	63,66 %	60,33 %	61,64 %
Rapport de l'encaisse métallique à l'ensemble des engagements à vue	34,39 %	35,55 %	36,25 %
Taux d'escompte officiel	8,— %	9,— %	9,— %

FEDERAL RESERVE BANKS

(En milliers de dollars)

	27-6-1928	19-6-1929	26-6-1929
ACTIF			
Réserves « Or »	2.583.310	2.880.302	2.895.514
Autres réserves	154.974	166.379	177.040
Total des réserves	2.738.284	3.046.681	3.072.554
Effets escomptés	1.031.874	959.104	1.016.747
» achetés sur le marché libre	223.432	87.032	82.839
Fonds publics nationaux	211.937	139.458	149.527
PASSIF			
Billets en circulation (Fed. Res. Notes)	1.604.635	1.649.187	1.658.496
Dépôts	2.381.800	2.368.672	2.419.655
dont } des banques associées	2.344.709	2.291.765	2.343.813
} du Trésor et particuliers	37.091	76.907	75.842
Rapport du total des réserves aux engagements à vue	68,7 %	75,8 %	75,3 %
Taux d'escompte de la F. R. B. of N.-Y	4,5 %	5,— %	5,— %

BANQUE D'ITALIE

(En milliers de lires)

	31-12-1913	20-6-1928	10-6-1929	20-6-1929
ACTIF				
Encaisse or	1.107.633	4.886.811	5.126.011	5.145.042
» argent	94.607	—	—	—
Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	88.988	7.286.904	4.927.045	4.894.500
Total de la réserve	1.291.228	12.173.715	10.053.056	10.039.542
Effets sur l'Italie	505.968	2.836.677	3.618.799	3.689.937
Avances sur nantissements	126.063	947.000	1.323.607	1.418.975
Comptes courants (débiteurs)	63.605	161.798	193.060	207.326
PASSIF				
Billets en circulation	1.764.433	16.959.714	16.109.929	15.953.902
Assignations s/la Banque	—	559.623	417.973	539.096
Comptes courants productifs	207.885(1)	2.676.623	1.240.716	1.290.015
Compte courant du Trésor	158.831	300.000	300.000	300.000
Rapports :				
a) de la réserve totale à l'ensemble des engagements à vue	60,59 %	59,39 %	55,64 %	55,52 %
b) de l'encaisse métallique à l'ensemble des engagements à vue	56,41 %	23,84 %	28,37 %	28,45 %
Taux d'escompte officiel	5,50 %	6,— %	7,— %	7,— %

- (1) Y compris les « debiti a vista » et les « conti correnti passivi ».